

# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

**pour le territoire de l'Ile d'Yeu**

**2021-2026**



# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

## **pour le territoire de l'île d'Yeu**

### **2021 - 2026**

**ENTRE**

- **La commune de l'île d'Yeu**

Représentée par son Maire, Monsieur Bruno NOURY, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du mardi 18 janvier 2022,

Ci-après désignée par « La commune » ;

d'une part,

**ET**

- **L'État,**

Représenté par M. Gérard GAVORY, Préfet du département de la Vendée,

Ci-après désigné par « l'État » ;

- **Le conseil régional Pays-de-la-Loire,**

Représenté par sa Présidente, Madame Christelle MORANCAIS,

Ci-après désigné par « La Région »,

- **Le conseil départemental Vendée,**

Représenté par son Président, Monsieur Alain LEBOEUF,

Ci-après désigné par « Le Département »,

d'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**







## Préambule

Dans le prolongement des nouveaux contrats de plan Etat-région (CPER), le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

1 - A court terme, il s'agit d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022 et ils favoriseront l'investissement public et privé dans tous les territoires.

2 - Dans la durée du mandat municipal 2020-2026, il s'agit d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique, d'accessibilité des services et des soins, à d'attractivité, de stimulation de l'activité des bourgs-centres et d'amélioration de la mobilité.

Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.

3 - Le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et un territoire. Le CRTE regroupe les démarches contractuelles existantes. À l'échelle du territoire de la commune de l'Île d'Yeu, le CRTE regroupe les contrats et labels suivants :

- ✓ Le Contrat de plan État-Région (2015-2020 prorogé pour 2021)
- ✓ Le Contrat de Territoire Insulaire avec la Préfecture de Vendée en 2018
- ✓ Le Contrat de Transition Écologique (CTE) signé en août 2020
- ✓ Le Programme d'appui Petites Villes de demain (PVD) signé en 2020
- ✓ Le Contrat Local de Santé (2019-2022)
- ✓ Le Contrat d'Insularité
- ✓ Le label territoire à énergie positive à la croissance verte (TEPCV) -



Le CRTE reprend également les actions décrites dans le plan climat air-énergie territorial de la commune de l'Île d'Yeu, l'opération de revitalisation du territoire, passés avec la commune de l'Île d'Yeu.

Dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'État, ce contrat a vocation à être inclus dans le CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

Le CRTE est un contrat évolutif qui s'échelonne sur six années

La commune de l'Île d'Yeu a souhaité s'engager dans cette démarche.

### Projet de territoire

Le projet de territoire exprime une vision stratégique, qui précise la manière dont les signataires s'inscrivent dans les grandes transitions (démographique, écologique, numérique et productive) à l'œuvre dans le territoire sous contrat.

Il repose sur un diagnostic de la situation au moment de la signature du CRTE permettant d'identifier des enjeux partagés puis un fil rouge de transformation avec des orientations stratégiques qui feront sens pour l'ensemble des partenaires autour du CRTE.

Cette ambition et les actions qui en découleront devront nécessairement être en cohérence avec les orientations stratégiques des documents de planification de référence (SRADDET, SRDEII, ScoT, PLUi(H), PLH, SDAASAP, ...) existants.

Le diagnostic du territoire figure en **document joint** au CRTE.

### Article 1er - Objet du CRTE de la commune de l'Île d'Yeu

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle pour réussir collectivement la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale de la commune (à compétences intercommunales) autour de projets concrets.

### Article 2 – Stratégies du territoire

La commune de l'Île d'Yeu est un territoire insulaire de 23 km<sup>2</sup>, située à 18 km des côtes vendéennes. La population de la commune est de 4 988 habitants, pouvant atteindre jusqu'à 30 000 personnes en période estivale.

Le territoire forme une seule commune-canton et possède toutes les compétences dévolues à une commune de plein-exercice. Compte-tenu de son insularité, la commune dispose des compétences d'une intercommunalité à fiscalité propre.



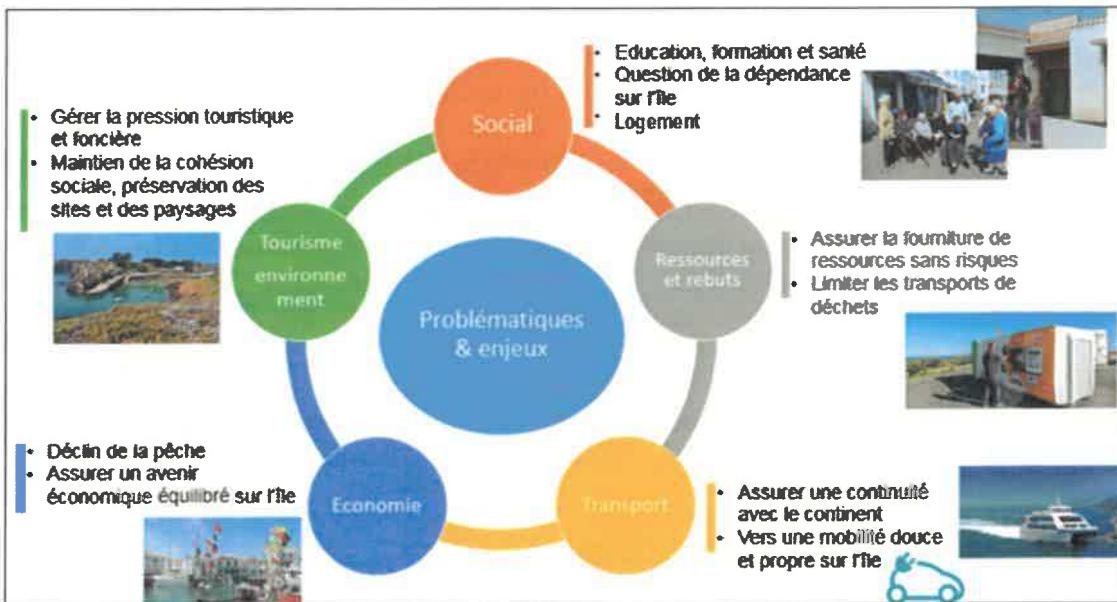
- Superficie : 23,32km<sup>2</sup>
- Population : 4967 habitants
- 1 seule commune – canton
- Situation : 18km des côtes
- Toutes les compétences sauf :

Gestion de l'eau	Traitement des déchets	Gestion énergie et réseaux
Vendée Eau	Trivalis	SyDEV



- 60% de résidences secondaires
- 2 écoles, 2 collèges
- Activités économiques principales : pêche, tourisme, bâtiment

### Les principaux enjeux du territoire :



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable marque les orientations que la commune de l'Ile d'Yeu a souhaité inscrire dans son projet de territoire. Il concilie l'équité sociale, le développement économique et la valorisation de l'environnement.

Avec pour fil conducteur mixité et qualité, les orientations générales définies ont pour objectif de réduire les inégalités urbaines et traduisent à la fois :

- ✓ Une perspective démographique raisonnée, avec un objectif de 5 000 habitants permanents



- ✓ Un tissu urbain structuré, diversifié et attractif
- ✓ Un environnement préservé et valorisé notamment en préservant et en valorisant les espaces naturels, en améliorant la biodiversité
- ✓ Une ambition qualitative forte pour une qualité urbaine appuyée sur l'espace public, la mixité entre habitat et activités, le recours aux énergies propres, le soutien aux nouveaux modes de construction afin de valoriser le cadre de vie tout en respectant le territoire

De ces enjeux, 5 grandes orientations générales d'aménagement et d'urbanisme ont été retenus pour structurer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable :

- ✓ Axe n°1 : Créer les conditions d'un territoire solidaire, harmonieux et de qualité
- ✓ Axe n°2 : Améliorer la qualité de l'environnement et du cadre de vie
- ✓ Axe n°3 : Développer la multimodalité et engager de nouvelles mobilités respectueuses du cadre naturel, mais aussi vecteur de découverte du territoire
- ✓ Axe n°4 : Faire de l'Île d'Yeu un territoire exemplaire et d'expérimentation
- ✓ Axe n°5 : Accompagner et accentuer le développement économique islais

A la suite du contrat d'avenir conclu entre l'Etat et la région des Pays de la Loire en 2019, la commune de l'Île d'Yeu a signé un Contrat de Transition Ecologique (CTE) en août 2020. En effet la commune de l'Île d'Yeu s'est engagée depuis plusieurs années dans des politiques en lien avec la transition écologique. Dans ce cadre, elle a engagé un certain nombre d'actions et de partenariats, en particulier avec l'ADEME, Engie, la SAFER, le SYDEV... En 2015, elle est lauréate du label Territoire à Énergie Positive et Croissante Verte.

A la suite du CTE et de sa labellisation au titre du programme Petites Villes de demain, la commune de l'Île d'Yeu va chercher à travers le CRTÉ à renforcer les boucles vertueuses favorisant les transitions écologiques sur l'île en portant une ambition forte pour son territoire afin de maintenir une île vivante et attractive à l'année pour ses habitants à travers l'excellence de ses politiques publiques menées au niveau du développement économique, de la transition écologique et de la cohésion territoriale.

## 2.1 Stratégie de développement économique

La commune est un investisseur majeur local sur le territoire. Les projets communaux sont donc un facteur important du développement économique de l'île.

La commune est aussi le relais et l'accompagnateur des projets d'entreprises et des personnes en recherche d'emploi via son pôle économique, sa participation au réseau Territoires Initiatives Vendée, son relais emploi...et au travers du déploiement de la fibre avec Vendée numérique.

Les enjeux et perspectives sont à la fois publics et privés.



### 2.1.1. Les enjeux publics identifiés :

#### Accompagner les acteurs économiques privés :

- Aide financière à la modernisation de commerces
- Animation de la Plateforme d'initiative locale (Réseau Terres initiatives Vendée)
- Participation au Comité de développement de l'agriculture (CDA)
- Soutien financier à l'école de pêche et défense de la filière

#### Favoriser la reconquête agricole :

- Action foncière de reconquête des terres agricoles
- Favoriser l'implantation d'exploitations agricoles
- Projet de ferme municipale

#### Développer l'offre (foncière) économique :

- Réhabilitation de la friche industrielle SPAY et requalification de l'ancien quartier des usines : la réhabilitation de la SPAY et plus globalement le renouvellement de l'ancien quartier des usines et de l'arrière port est un projet important, inclus au programme Petite Ville de Demain.

#### Afin d'affiner le projet, il est projeté :

- ✓ Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, engagée avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée (ASCLV).
- ✓ Une mission de programmation détaillée.
- Extension à l'Est de la zone artisanale de la Marèche

#### Tourisme - Rendre l'ile attrayante hors saison

- Obtention du label station classée (*en cours*)
- Programmation culturelle toute l'année
- Conserver et mettre en valeur le capital environnemental (et paysager)
- Accompagner la restructuration des structures de tourisme collectif
- Amélioration des équipements du camping
- Rénovation des toilettes de plage et du port de la meule

### 2.1.2. Les enjeux et partenariat privés identifiés :

- Le comité d'entreprise Michelin a un projet ambitieux de réhabilitation de son centre de vacances. Ce projet, à hauteur de 4,7 M € HT sera porté par une structure coopérative (SCIC). La commune de l'Île d'Yeu envisage d'être coopératrice.



## 2.2 Stratégie de transition écologique

En termes de transition écologique, dans la continuité du CTE, la commune a pour objectif via le CRTE de renforcer 3 boucles de transitions :

- vers une île autonome en énergie,
- vers une mobilité décarbonée,
- vers une alimentation îslaise.

Pour chacune de ces boucles, une analyse AFOM a été conduite et des enjeux principaux ont été identifiés – voir **annexe 6**

Les enjeux identifiés sont les suivants et sont **retranscrits dans le tableau joint** :

### - Vers une île plus vertueuse en énergie :

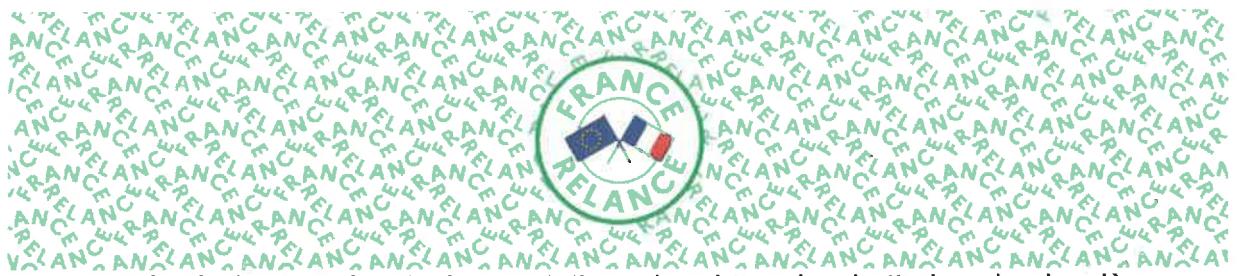
- Production ENR : potentiels d'implantation de panneaux solaires, dimensionnement optimal en fonction des usages énergétiques sur l'île et les objectifs d'autonomie, recherche des moyens de stockage locaux des ENR produites sur l'île et leur gestion optimisée
- Valoriser la biomasse locale issue des déchets pour la production d'énergie locale : réseau de chaleur et de froid multi-sources, projet de gazéifieur visant à produire à la fois de l'électricité pour le fonctionnement de la station d'épuration (estimation à 50 % des besoins) et de la chaleur pour le séchage des boues d'épuration.

### - Vers une mobilité décarbonée :

- Proposer des voitures en boucle et en autopartage au départ de Fromentine

Ce projet d'autopartage est soutenu par la commune de l'Île d'Yeu et l'association Yeu M'Garou, association îslaise qui a pour objectif entre autres de traiter les problèmes de stationnement des voitures des îlais sur le continent. Le SYDEV (Syndicat D'Energie de la Vendée) est également partenaire de cette réflexion. Pour 2021, il s'agit d'étudier la possibilité de la mise en œuvre d'une flotte de véhicules électriques en autopartage, en lien ou pas avec les loueurs locaux.

- Conversion des véhicules aux énergies décarbonées en favorisant l'électromobilité et en utilisant la capacité de stockage des batteries pour soutenir les appels de puissance du réseau électrique. Les partenaires du projet V2G (Vehicles to Grid) sont Renault, Qovoltis, ENEDIS et la commune de l'Île d'Yeu. Ce projet se décompose en 3 axes : favoriser la transition vers des véhicules électriques (inclus les cycles), un deuxième relatif aux infrastructures de recharges (bornes bi-directionnelles pilotées) et enfin, un troisième relatif à la transition énergétique de l'île et visant à se traduire par du



V2G plutôt que du stockage stationnaire dans des batteries de deuxième génération par exemple, incluant la conversion de véhicules électriques déjà existants. Le plan de financement partenarial est en cours d'élaboration.

- La commune de l'Île d'Yeu vient de renouveler son parc de bus thermiques par des bus électriques. Dans la continuité du verdissement de sa flotte de transport public, la commune souhaite que la collecte des déchets soit réalisée à terme par des camions bennes électriques ou à hydrogène.

- Vers une alimentation îssaise :

- Repérer les sols à fortes valeurs agronomiques pour les remobiliser en priorité
  - ✓ Etude sur la qualité agronomique des terres agricoles identifiées
  - ✓ Poursuivre les actions de mobilisation et de défrichement des fonciers pour accueillir des activités de productions alimentaires
- Reconstituer des systèmes hydrauliques
  - ✓ Pour les terrains remis en culture et dans une logique d'extension, il s'agit de remettre en service les infrastructures de drainage des sols.
  - ✓ Parallèlement, il s'agit également de reconstituer ou de créer très en amont, des réserves d'eaux pluviales permettant l'irrigation des cultures.
- Permettre à la restauration collective de l'île d'être exemplaire

Le projet porté par la collectivité pour approvisionner la restauration collective à destination des élèves et des ainés en EHPAD est la création d'une ferme municipale

- ✓ Etude de définition pour une ferme municipale qui devra préciser, la nature des productions attendues, les volumes ainsi que les modèles juridiques et économiques
- ✓ Création d'une ferme municipale

○ Projet de ferme municipale

Afin de répondre au Projet Alimentaire Territoriale (PAT) insulaire, la commune souhaite mettre en place une ferme municipale en régie. Cette ferme municipale maraîchère et fruitière approvisionnera en produits frais les restaurants collectifs municipaux, les EHPAD, le multi-accueil et la restauration scolaire.

Cette ambition s'inscrit aussi dans le contexte de la loi EGALIM (loi Agriculture et alimentation), dont une disposition prévoit l'obligation de 50% de produits durables ou sous signes d'origine et de qualité (dont 20% de produits bio) dans la restauration collective publique à partir du 1er janvier 2022.

Le montage et la réalisation de ce projet seront portés par la collectivité avec l'accompagnement technique du Comité de Développement de l'Agriculture.

Dans le cadre du plan de relance, la région des Pays de la Loire souhaite : « Renforcer la dynamique des projets alimentaires territoriaux et accompagner la mise



en œuvre des actions sur les territoires » et a lancé un appel à candidature. La collectivité s'est saisie de cette opportunité en y répondant pour lancer son projet de ferme municipale.

#### - Mobilité

- Faciliter les déplacements sur le continent :
  - ✓ Appui au renouvellement de la flotte de liaison vers le continent
  - ✓ Appui au projet Yeu'M'gar'ou (autopartage au départ de Fromentine)
- Favoriser les modes de transport alternatif
  - ✓ Mise en œuvre de la boucle cyclable
  - ✓ Renouvellement progressif du parc municipal de véhicules en électrique ou à hydrogène
- Favoriser la mobilité locale
  - ✓ Rénovation du dépôt de carburant
  - ✓ Réalisation du contournement de Port-Joinville
- Favoriser l'accessibilité au territoire :
  - ✓ Aménagement autour de l'hélistation et de son bâtiment d'accueil

#### - Environnement

- Déclinaison de l'entretien des espaces naturels
  - ✓ Plan de gestion des marais, des bois communaux et du bois départemental (bois de la Citadelle)
  - ✓ Lutte contre espèces invasives et/ou nuisibles
- Faire face à l'érosion dunaire et aux enjeux du trait de côte
  - ✓ Soutien Projet OdySéYeu
- Préserver la biodiversité
  - ✓ Sensibiliser à la charte "île sans pesticides"
  - ✓ Réalisation du pôle nature et environnement (maison de la nature) sur le site du Grand Phare
- Développer les énergies renouvelables
  - ✓ Production d'un cadastre solaire
  - ✓ Réviser le PLU pour intégrer les modes de production d'énergie
  - ✓ Rédaction d'un cahier de recommandations architecturales en complément du PLU



- ✓ Elargir la communauté d'énergie à toute l'île
- ✓ Développer la technologie hydrogène
- ✓ Développer les smarts grid
- ✓ Projet de chaufferie biomasse pour l'EHPAD (en lien avec regroupement des EHPAD)
- ✓ Poursuite de l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics
- Produire moins de déchets et favoriser le réemploi
  - ✓ Responsabiliser chacun sur la production des déchets
  - ✓ Ouverture de la recyclerie (février 2022)
  - ✓ Soutien à la société Valor'Yeu (transformation des filets de pêche usagés en bobine de filaments pour impression 3D)
  - ✓ Installation d'un gazéifieur sur le site de la station d'épuration qui produira, à partir des déchets verts et du bois de classe A, 50 % de l'électricité nécessaire à son fonctionnement et 100 % de la chaleur nécessaire au séchage des boues de la STEP

## 2.3 Stratégie de cohésion du territoire

L'objectif de la collectivité est de maintenir une population permanente de 5000 habitants en lui offrant une qualité de vie lui permettant son épanouissement. Pour ce faire, il faut créer les conditions d'un territoire solidaire, social et harmonieux. Cela se traduit par

- ✓ La conservation et le développement de services publics de qualité en direction de tous les publics (petite enfance, jeunesse, adultes, seniors) que ce soit dans les domaines de la santé, de la solidarité et des services à la personne.
- ✓ La protection et l'amélioration du cadre de vie, du patrimoine et de l'habitat

### Améliorer le parc de logements

- Favoriser les logements à l'année
  - ✓ Réalisation de lotissements publics ou parapublics (lotissements de la Chironnière, de la Tonnelle et des Rieux)
  - ✓ Acquisitions pour la réalisation de nouveaux logements
  - ✓ Inciter à mettre en location à l'année
- Proposer des logements aux saisonniers
  - ✓ Transformation de l'EHPAD Calypso en logements pour travailleurs saisonniers
  - ✓ Réhabilitation de l'ancien centre de vacances « Les Patagos » en logement pour travailleurs saisonniers



- ✓ Incitation à la location de chambre chez l'habitant

- Rénover les logements
  - ✓ Appui pour obtention du label RGE pour les entreprises
  - ✓ Identification et rénovation des logements vacants
  - ✓ Lutter contre la précarité énergétique : Plateforme OPAH-PTREH
- Permettre l'habitat réversible
  - ✓ Dissocier le foncier du bâti ( bail emphytéotique, bail réel et solidaire, etc... )
  - ✓ Intégrer les nouvelles façons d'habiter (habitat léger)

#### Des équipements structurants au service de la population

- Moderniser le patrimoine bâti et de voirie
  - ✓ Rénovation et accessibilité des bâtiments publics, dont la mairie
  - ✓ Construction d'un nouveau centre technique municipal (*réalisé*)
  - ✓ Mise en conformité Ehpad Calypso avant le regroupement des Ehpads à l'Ehpad des Chênes Verts
  - ✓ Extension de l'école publique
  - ✓ Aménagement des parkings ceinturant le port
  - ✓ Création de la voie de contournement du port
  - ✓ Effacement des réseaux aériens
- Aménager le territoire
  - ✓ Extension et restructuration du réseau d'assainissement
  - ✓ Extension du cimetière de St Sauveur
  - ✓ Finaliser le déploiement de la fibre avec Vendée numérique
  - ✓ Développer le wifi territorial

#### Accompagner des besoins particuliers et ciblés exprimés par la population

- Appui à la mobilité des seniors et des personnes porteuses de handicap
  - ✓ Réalisation du pole solidarité regroupant un C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale), un multi-accueil E.A.J.E. (Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants), un local relais destiné à la Banque Alimentaire, une M.D.S.F. (Maison Départementale des Solidarités et de la Famille).
  - ✓ Appuyer le Transport A la Demande (TAD) associatif
  - ✓ Appuyer l'achat de triporteurs
- Améliorer l'offre de soins et l'accompagnement de la personne
  - ✓ Accompagner le regroupement des EHPAD
  - ✓ Construire une résidence en logement adapté
  - ✓ Développer un accueil de jours pour épauler les aidants



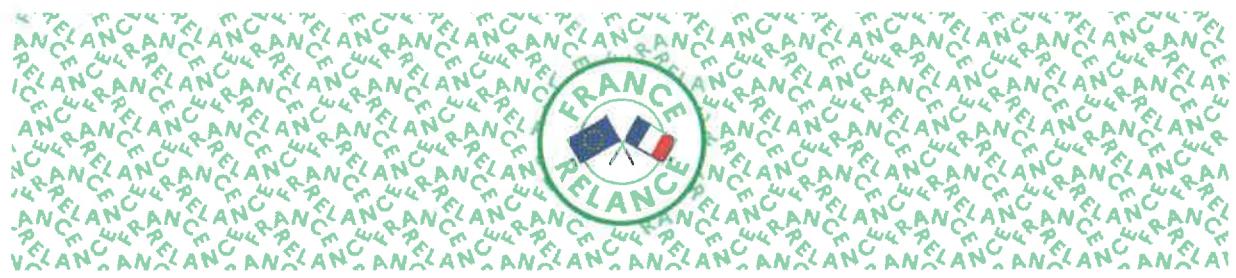
- ✓ Etendre le service de portage des repas le week-end
- ✓ Favoriser l'accueil de professionnels de santé (location de locaux, recrutement salariés...) dans le cadre du contrat local de santé
- ✓ Développer la télémédecine

### Valoriser le patrimoine culturel et immatériel de l'île. Viser le label Ville d'Art et Histoire

- Valoriser le patrimoine
  - ✓ Rénovation du Port de la Meule
  - ✓ Rénovation de la ceinture fortifiée du Vieux château
  - ✓ Valorisation du site archéologique de la Guerche
  - ✓ Restauration du dolmen des petits Fradets
  - ✓ Restauration fort de la Citadelle et de son bois
  - ✓ Rénovation du moulin du grand chemin
  - ✓ Collecte et valorisation de la mémoire insulaire
  - ✓ Mise en valeur du patrimoine bâti à travers les secteurs sauvegardés et la création d'un centre d'interprétation d'architecture et du patrimoine sur le site du Grand Phare
  - ✓ Mise en valeur du bâti patrimonial dont l'Église de Notre Dame du Port
- Développer l'offre culturelle
  - ✓ Construction du pôle culturel du petit Chiron comprenant 1 médiathèque, 1 fablab, le service patrimoine avec 1 salle d'exposition, les archives municipales
  - ✓ Accueillir des résidences d'artistes
  - ✓ Création d'une microfolie

### Jeunesse

- Améliorer l'offre tournée vers les jeunes
  - ✓ Construction du centre de loisirs les traine bottes
  - ✓ Signature d'un Contrat local d'éducation artistique et culturelle (CLEA)



## Article 3 – Priorités d'action et mise en œuvre

Les stratégies du territoire sont déclinées en actions à conduire sur le territoire. Ces actions seront concrétisées sous forme de projets ou d'opérations cofinancés par l'État.

Chaque année la liste de ces projets/opérations est susceptible d'être actualisée sous forme d'un avenant au CRTE. Les stratégies et actions prioritaires du territoire de la commune de l'île d'Yeu sont présentées **en annexe 2**. Si leur contenu devait être modifié pendant la durée de vie du contrat, il conviendrait alors de modifier cette annexe 2.

Les priorités d'actions retenues pour le CRTE sont les suivantes :

Il convient de se référer au document annexé à la présente convention. L'ensemble des projets et actions sont listés dans un document joint et annexés à la présente convention et priorisés (**voir pièce jointe**). Ce document présente aussi les indicateurs de suivi.

Chaque année, sera ajouté au contrat, une annexe financière (**annexe 4**) listant les projets permettant de mettre en œuvre les actions conduites et précisant le montant de l'aide financière apportée par l'État pour chacun d'eux.

## Article 4 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

Les actions ainsi que leurs indicateurs d'évaluation sont reprises dans une fiche de suivi qui présente en quoi chaque projet réalisé concourt à la mise en œuvre d'une stratégie. Une présentation annuelle sera effectuée en comité de suivi et de programmation au moyen de la fiche de suivi figurant en **annexe 5**, qui vise à obtenir une vision synthétique des résultats obtenus par la mise en œuvre du CRTE.

Chaque projet cofinancé par l'État comportera notamment un indicateur relatif à l'efficacité de la gestion, afin de s'assurer d'une consommation fluide des crédits et en phase avec le niveau d'avancement de l'opération.

## Article 5 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.



## 5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires.

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un avenant d'application qui décline les financements des différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer. Un premier avenant de financement annuel est signé en même temps que le contrat. Un nouvel avenant de programmation listant les nouvelles opérations à financer sera ensuite signé chaque année, conformément à l'annexe 3. En fin d'année, une annexe financière mentionnée à l'article 3 arrête la liste des projets effectivement cofinancées par l'État (annexe 4).

## 5.2. La commune de l'Ile d'Yeu

En signant ce CRTE, la commune de l'Ile d'Yeu assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire. Il porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

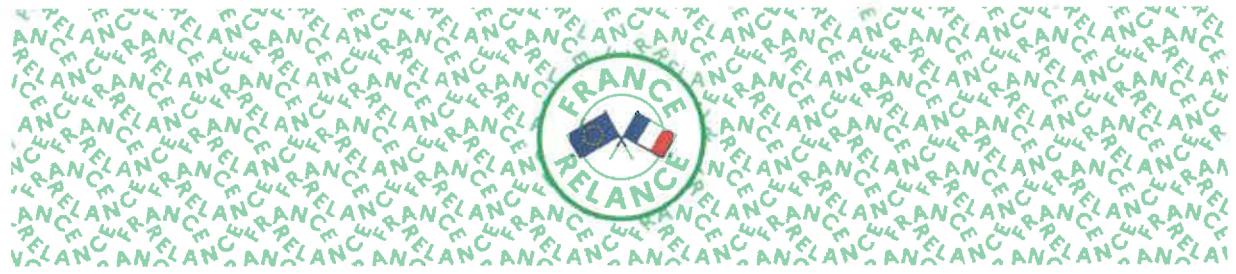
La collectivité s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui sera l'interlocuteur des services de l'État pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

## 5.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État mobilise sous l'égide de la préfecture une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

L'aide de l'État peut également consister, dans le respect du droit de la concurrence, en un appui en ingénierie (assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires), subventions en fonctionnement et en investissement, participations en fonds propres, avances...

L'État s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État portera en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.



Des données d'observation et d'analyse territoriale avec la mise à disposition immédiate par l'ANCT d'un portrait du territoire sur lequel le périmètre du contrat est assis sont mobilisables par les collectivités. Il comprend les principales données et cartographies issues de l'[Observatoire des territoires](#), à mettre en perspective pour le projet de territoire pour lui permettre de se situer dans son environnement (comparaison au sein du bassin de vie, du département, de la région, au niveau national...).

L'État s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui soit l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

#### 5.4. Le conseil régional des Pays de la Loire

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

#### 5.5. Le conseil départemental de la Vendée

Le Conseil départemental de la Vendée pourra accompagner certains projets des collectivités territoriales.



## Article 6 - Gouvernance du CRTE - Comité de suivi et de programmation

Les représentants de l'État et de la commune de l'île d'Yeu mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Un comité de suivi et de programmation est créé à cet effet. Il est présidé par le Préfet de la Vendée ou son représentant et par le maire de L'île d'Yeu ou son représentant.

Il est composé de représentants des signataires et des partenaires du contrat

Il se réunira au moins 1 fois par an pour :

- présenter les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants ;
- examiner les modalités d'un cofinancement de ces actions par une subvention de l'État ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...).

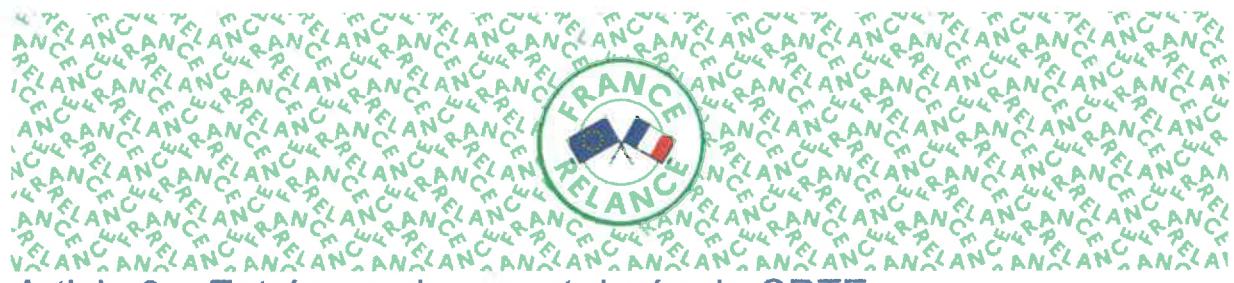
Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CRTE, sur le modèle en annexe 5. La réunion du comité de suivi et de programmation pourra également constituer l'occasion de signer l'annexe financière (annexe 4) fixant la liste des opérations financées au titre de l'année écoulée.

## Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Le tableau de suivi du CRTE (sur le modèle de l'annexe 5) est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des stratégies et actions du CRTE (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité de la commune de l'île d'Yeu.

Chaque action fait l'objet d'un ou plusieurs indicateurs permettant de mesurer en quoi la mise en œuvre du CRTE permet de réaliser la stratégie.

Le dispositif d'évaluation fera l'objet d'une présentation annuelle devant le comité de suivi et de programmation. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.



## Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

Le contrat s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats.

## Article 9 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE n'est pas figé, il est évolutif.

Les annexes 2, 3, 4 et 5 sont mises à jour en tant que de besoins, après examen et avis du comité de suivi et de programmation.

## Article 10 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE, après avis favorable du comité de suivi et de programmation, il peut être mis fin au présent contrat.

## Article 11 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.



Signé le vendredi 11 février 2022

Le Préfet de la Vendée

Gérard GAVORY

Le Maire de L'Île d'Yeu

Bruno NOURY

La Présidente de la Région  
des Pays de la Loire

Le Président du Conseil Départemental  
de la Vendée

Christelle MORANÇAIS

Alain LEBOEUF





## Annexes

Annexe 1 – Diagnostic du territoire (joint)

Annexe 2 – Stratégies et actions prioritaires

Annexe 3 – Avenant de programmation

Annexe 4 – Annexe financière

Annexe 5 – Indicateurs de suivi du CRTE

Annexe 6 - Stratégie de transition écologique : identification des atouts et faiblesses (méthode AFOM)



## Annexe 2 – Orientations stratégiques

Les orientations stratégiques sont précisées au chapitre 2 de la présente convention.

Par ailleurs, il convient de se référer au document annexé de ladite convention. L'ensemble des projets et actions sont listés dans un document joint et annexés à la présente convention et priorisés (**voir pièce jointe**). Ce document présente aussi les indicateurs de suivi. **81** projets sont recensés.



## Annexe 3 – Avenant de programmation

**Avenant de programmation des opérations à financer au titre de l'année 20...  
dans le cadre de la mise en œuvre du contrat territorial de relance et de transition  
écologique**

**passé entre l'État et la commune de l'île d'Yeu**

**Néant à la signature en 2022**





## Annexe 4 – Annexe financière

### PROTOCOLE DE PREFIGURATION (mai 2021)

#### ANNEE 2021

Sans attendre la finalisation du CRTE, plusieurs projets déposés par la commune afin de bénéficier de dotations au titre de 2021, ont d'ores et déjà été identifiés :

Intitulé du projet	Fonds	Montant des dépenses subventionnables	Taux	Montant de la subvention
Équipement culturel du petit chiron : archives municipales	DET R	417 043,50 €	30,00%	125 113,05 €
CTM hangar bus et préau	DET R	680 000,00 €	30,00%	204 000,00 €
Réhabilitation d'un complexe sportif	DET R	216 053,00 €	30,00%	64 815,90 €
Confortement du terré plein de l'hélistation	DSIL classique	197 102,00 €	21,56%	42 500,00 €
		Total		436 428,95 €

Cette liste de projets n'est pas définitive et pourra être modifiée.

-----

### Néant à la signature en 2022

#### Avenant de financement annuel Contrat territorial de relance et de transition écologique

#### ANNEXE 20... (millésime)

**ENTRE**

Le Préfet du département de la Vendée,

d'une part,

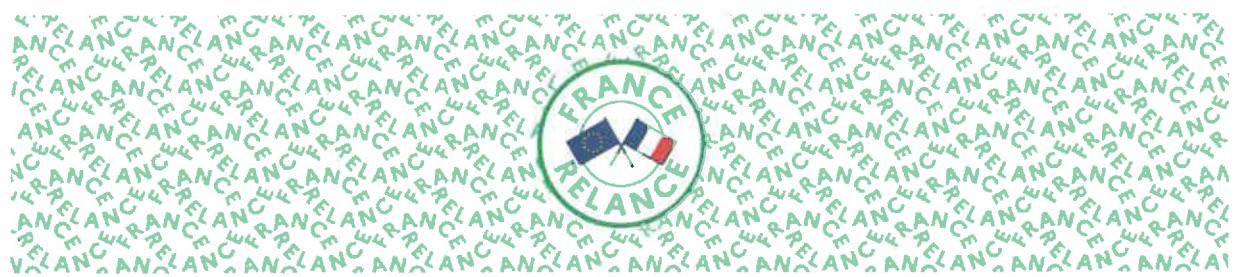
**ET**

La commune de l'île d'Yeu  
représenté par son Maire

d'autre  
part,

dénommés les parties prenantes.

#### **Préambule**



Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

**Le contrat territorial de relance et de transition écologique** accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire tel que définit par la CC/CA/commune.

La présente annexe financière 202... liste les actions à engager pour l'année 202...,

**VU** le contrat de contrat territorial de relance et de transition écologique, signé le .....2020 avec la CC/CA/commune de.... ,

**VU** les financements prévus au titre de l'année budgétaire 202X sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de ruralité, conviennent :

#### **ARTICLE 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 202...

#### **ARTICLE 2 : Suivi**

Le comité de suivi et de programmation du contrat assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Le .....

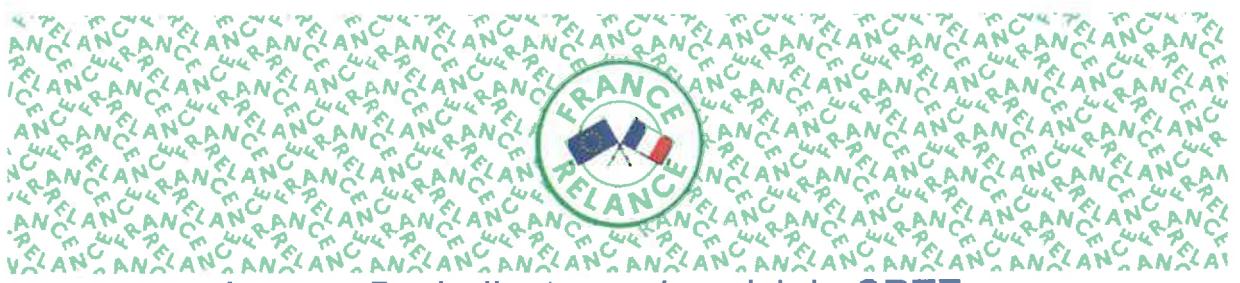
\* Pour chaque projet avoir un indicateur précisant le délai écoulé (en nombre de mois) depuis l'accord d'une subvention de l'État + un ou plusieurs indicateurs permettant de mesurer en quoi le projet ou l'opération concourt à la mise en œuvre de l'action.

Le Préfet de la Vendée

Le Maire de L'Ile d'Yeu

Gérard GAVORY

Bruno NOURY



## Annexe 5 – Indicateurs de suivi du CRTE

Il convient de se référer au document annexé à la présente convention. L'ensemble des projets et actions sont listés dans un document joint et annexés à la présente convention et priorisés (**voir pièce jointe**).

Ce document présente aussi les indicateurs de suivi avec une planification estimative des périodes de réalisation de chaque projet. 81 projets sont recensés.



## Annexe 6 – Stratégie de transition écologique : identification des atouts et faiblesses (méthode AFOM)

### Vers une île autonome en énergie

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un climat tempéré réduisant les besoins en chauffage ou climatisation,</li> <li>- Des ENR, Soleil (thermique et photovoltaïque), vent, ENR marines très présentes sur l'île</li> <li>- Une transformation possible des déchets produits sur l'île pour un usage énergétique (matériaux combustibles et déchets verts)</li> <li>- Une volonté politique forte de soutenir et favoriser les ENR,</li> <li>- Des installations photovoltaïques publiques déjà en service sur l'île et qui ont fait leurs preuves,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'intermittence des sources naturelles nécessitent des modalités de stockage pour assurer une continuité d'approvisionnement en ENR.</li> <li>- Une fréquentation touristique qui génère des pics de consommation auxquels les infrastructures doivent être adaptées.</li> <li>- Des demandes énergétiques spécifiques à l'île : séchage des boues d'épuration, liaisons vers le continent.</li> <li>- Une absence de sensibilisation / communication forte sur les économies d'énergie,</li> <li>- Une faible mobilisation de l'énergie thermique solaire (ECS, froid par absorption, chauffage individuel ou collectif),</li> <li>- Des savoirs faire pas toujours présents sur l'île (pour les réductions de consommations comme pour les installations ou entretiens des équipements d'ENR, en particulier le solaire thermique)</li> </ul>



Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une expérimentation de communauté énergétique à l'œuvre pour 25 foyers isolés et le projet de l'étendre à l'ensemble de l'île (Harmon'yeu porté par ENGIE),</li> <li>- Un projet éolien en mer en projet à proximité de l'île</li> <li>- Une étude d'opportunité réalisée pour un réseau de chaleur et de froid sur l'île.</li> <li>- Un certain nombre de projets publics (friche SPAY, bâtiments du camping, regroupement des EPHAD, pôle culturel du petit Chiron...) qui sont autant d'opportunités pour poursuivre le déploiement des ENR sur les bâtiments publics.</li> <li>- Une OPAH-PTREH portée par la collectivité, mettant en avant la rénovation énergétique du bâti, favorable aux économies d'énergie.</li> <li>- L'intérêt d'un groupe industriel (Groupe Renault) pour l'expérimentation du Véhicule to Grid – V2G,</li> <li>- Le projet de production d'un cadastre solaire,</li> <li>- Des investissements nationaux importants dans le cadre du plan de relance pour développer la production et l'usage de l'hydrogène. L'arrivée sur le marché de nouveaux véhicules à H2. (VUL Peugeot par exemple)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une possible concurrence dans l'usage de la ressource de biomasse de l'île entre un usage énergétique (chaufferie, gazéifieur, bûches compressées) et un amendement des sols pour les productions agricoles avec in fine, le risque de devoir importer des intrants agricoles en lieu et place de l'énergie.</li> <li>- Une augmentation de l'électromobilité en lieu et place des mobilités actives, consommatrice d'électricité.</li> <li>- Une augmentation des usages numériques, avec l'arrivée de la fibre et du wi-fi territorial, toujours plus demandeur d'énergie.</li> <li>- La marginalisation des plus fragiles économiquement, ne pouvant ni agir pour réduire leur consommations (isolation) ni investir dans des équipements produisant des ENR (photovoltaïque, ECS, PSD...).</li> <li>- Le télétravail permis par la fibre fait augmenter la population permanente et les besoins énergétiques associés, dépassant les capacités de production de l'île.</li> <li>- Une dégradation des qualités paysagères et de l'attractivité de l'île du fait de la multiplication des installations d'ENR.</li> <li>- Risque d'une sur-exploitation de la biomasse de l'île au dépend de la préservation des milieux et des paysages.</li> <li>- Une dépendance à des savoirs faire extérieurs et à des équipements techniques complexes et fragiles, particulièrement dans un environnement salin.</li> </ul>

### Enjeux principaux

- Limiter l'explosion de l'usage de l'électricité (usages domestiques, de communication ou de mobilité). Promouvoir une sobriété énergétique pour tous les usages et les systèmes.
- Appuyer la multiplication des installations de production d'ENR tout en garantissant la préservation des qualités architecturales, urbaines et paysagères de l'île, voir en devenant exemplaire en matière d'insertion de ces équipements.
- Renforcer la production d'ENR sur l'île en renforçant l'expérimentation de la communauté d'énergie et en favorisant son déploiement à l'échelle de l'île, en renforçant les savoir-faire locaux pour les installations et l'entretien.
- Rechercher les moyens de stockage locaux des ENR produites sur l'île et leur gestion optimisée (production d'H2, V2G),
- Valoriser la biomasse locale issue des déchets verts pour la production d'énergie locale.

### Vers une mobilité décarbonnée



Atouts	Faiblesse
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La petite taille de l'île met toutes les destinations à la portée des mobilités actives</li> <li>- Une topographie, un climat et un paysage qui rendent attractifs les modes actifs,</li> <li>- Des infrastructures pour les modes actifs déjà existantes et qui se renforcent avec la boucle cyclable et la sécurisation des itinéraires,</li> <li>- La volonté politique de faire encore progresser les pratiques des modes actifs,</li> <li>- Des investissements collectifs pour faire progresser les modes actifs, y compris pour les personnes âgées et/ou porteuses de handicaps (triporteurs).</li> <li>- Le programme Yeu'M'Gar'Ou mettant à disposition des véhicules électriques pour les îslais vers des usages du continent.</li> <li>- Des carburants au prix fort favorables à une transition énergétique !</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des ruptures de continuités d'itinéraires ou des points noirs pour les modes actifs toujours à améliorer,</li> <li>- Des demandes touristiques toujours plus orientées vers l'électromobilité et non les modes actifs (mais sans réel incidence sur les encombrements de voies, VAE)</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une forte présence de véhicules électriques permettant de les adapter</li> <li>- Une culture qui évolue de la propriété vers l'usage permettant de réduire le nombre des véhicules de tous types (vélos, voitures, trottinettes...),</li> <li>- Le développement des mixités fonctionnelles dans le projet de petite ville de demain favorisant la vie des courtes distances,</li> <li>- Le projet de 800m de contournement du port permettant d'apaiser l'hyper centre de Port-Joinville et favorisant les modes actifs dans ce secteur,</li> <li>- Le renouvellement de la flotte de liaison vers le continent,</li> <li>- Des programmes de R&amp;D nombreux qui démocratise l'accès à la production d'hydrogène et l'usage dans les véhicules (sortie récente de VUL hydrogène Peugeot par exemple).</li> <li>- La multiplication des installations de production d'électricité renouvelables (photovoltaïque, éolien)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En dehors de la marche ou du vélo, des équipements non accessibles aux plus fragiles économiquement (VAE, vélos cargo, véhicules électriques ou H2).</li> <li>- Une augmentation des pratiques actives pouvant se faire au dépend de la préservation des espaces naturels (piétinement, passage des vélos, bruit)</li> </ul>



## Enjeux principaux

- Poursuivre l'amélioration des itinéraires en modes actifs et traiter les points noirs,
- Appuyer les évolutions de la mobilité vers l'usage et non la propriété des moyens de déplacements motorisés,
- Intégrer l'électro-mobilité et la mobilité à l'hydrogène dans l'écosystème local en faveur de la transition énergétique (consommation et stockage des ENR).



## Vers une alimentation îslaise

Atouts	Faiblesse
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une structure et des pratiques historiques qui ont permis cette alimentation locale.</li> <li>- Une flotte et des équipements de pêche existants.</li> <li>- Une école de pêche pour transmettre les savoirs-faire.</li> <li>- Le programme Terres Fertile déjà à l'œuvre.</li> <li>- Une volonté municipale de soutenir l'achat de foncier agricole et l'installation d'agriculteurs/trices sur l'île entre autre grâce à une société coopérative civile immobilière (SCCI)</li> <li>- Une volonté municipale de développer une ferme municipale pour approvisionner la restauration collective de l'île (école et Ephad).</li> <li>- Une population estivale importante en période de production principale et avec un fort pouvoir d'achat.</li> <li>- Un contrat local de santé qui fait le lien entre l'alimentation, l'activité et la santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des structures de sol et de drainage abandonnées et dégradées ne favorisant pas la remise en exploitation des fonciers (défrichage, écoulement des eaux), des coûts importants de remise en état.</li> <li>- Un foncier morcelé ne permettant pas de créer des ténements suffisants pour les exploitations.</li> <li>- Des surfaces agricoles convoitées pour étendre les jardins résidentiels.</li> <li>- Une ressource en eau limitée lors des périodes de sécheresses estivales.</li> </ul>
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une attente sociétale pour les produits locaux,</li> <li>- La possibilité de développer des ateliers de transformation créant des emplois pérennes et permanents sur l'île.</li> <li>- Des co-produits (énergie solaire thermique ou photovoltaïque) pouvant venir compléter les revenus.</li> <li>- Une production locale qui permet de réduire le fret depuis le continent, la consommation d'énergie de transport et les emballages à traiter sur l'île.</li> <li>- Des richesses d'écosystèmes qui peuvent être restaurées en s'appuyant sur la réouverture des espaces agricoles.</li> <li>- Un entretien du paysage, de ses qualités et de son attractivité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des exploitations agricoles alibi pour permettre des implantations secondaires.</li> <li>- L'importation et l'utilisation d'amendements ou produits phytosanitaires néfastes pour les sols, les eaux et le littoral.</li> <li>- Des produits premiums non accessibles aux résidents permanents de l'île.</li> <li>- Une biomasse compostable pour amender les sols, convoitée pour des usages énergétiques.</li> <li>- Des salaires du secteur primaire en décalage avec les prix des logements, des carburants et des marchandises sur l'île et ne favorisant pas les installations.</li> </ul>



### Enjeux principaux

- Repérer les sols à fortes valeurs agronomiques pour les remobiliser en priorité,
- Poursuivre les actions de mobilisation et de défrichement des fonciers pour accueillir des activités de productions alimentaires,
- Reconstituer des systèmes hydrauliques locaux favorables aux cultures (drainage, stockage, adduction),
- Permettre à la restauration collective de l'île d'être exemplaire.



Grille CRTE	axe(s)	Projet de territoire	Défi	Plans d'actions	Montant	Montant projet HT 2021	État d'avancement des actions						Indicateurs de suivi du CRTE									
							actions CTE	actions projet de territoire	autres actions PACTE	autres actions PACTE	non débuté / commencé	en cours	terminée	à venir	2024	2022	2023	2024	2025	2026		
Développement économique et emploi	Vie économique	Tourisme		Aide à la réhabilitation de commerces	X										X	X	X	X	X	X	Nombre d'entreprises accompagnées / an	
				Plateforme d'initiative locale (Réseau Terres Initiatives Vendée)											X	X	X	X	X	X	Nombre d'entreprises accompagnées / an	
				Participation au comité de développement agricole (CDA)											X	X	X	X	X	X	Nombre d'entreprises accompagnées / an	
				Soutien financier à l'école de pêche et défense de la filière											X	X	X	X	X	X	Nombre de parcelles et surfaces restituées à l'agriculture / an	
				Action foncière de reconquête des terres agricoles	X	X									X	X	X	X	X	X	Nombre d'exploitants accompagnés / an + descriptif des actions	
				Repérer les sols à fortes valeurs agronomiques pour les remobiliser en priorité											X	X	X	X	X	X	Nombre d'exploitants accompagnés / an + descriptif des actions	
				Favoriser l'implantation d'exploitations agricoles												X	X	X	X	X	X	Nombre d'exploitants accompagnés / an + descriptif des actions
				Restauration des systèmes hydrauliques des zones agricoles												X	X	X	X	X	X	Nombre d'exploitants accompagnés / an + descriptif des actions
				Réhabilitation de la SPAY ancienne friche	X											X	X	X	X	X	X	Nombre d'exploitants accompagnés / an + descriptif des actions
				Développement de la ZA de la marche (à l'est) et attributions de parcelles	X										X	X						Nombre d'exploitants accompagnés / an + descriptif des actions
Mobilité				Développer l'offre (foncière) économique dont agricole																		Nombre d'exploitants accompagnés / an + descriptif des actions
				Développer l'attractivité économique																		Nombre d'exploitants accompagnés / an + descriptif des actions
				Rendre l'île attrayante hors saison																		Nombre d'exploitants accompagnés / an + descriptif des actions
				Requalification de l'arrière port	X																	Nombre d'exploitants accompagnés / an + descriptif des actions
				Obtention du label station classée de tourisme	X																	Nombre d'exploitants accompagnés / an + descriptif des actions
Transition écologique et sociale				Programmation culturelle tout au long de l'année																		Nombre d'exploitants accompagnés / an + descriptif des actions
				Conserver et mettre en valeur le capital environnemental (et paysager)	X																	Nombre d'exploitants accompagnés / an + descriptif des actions
				Accompagner la restauration des structures de tourisme collectif	X																	Nombre d'exploitants accompagnés / an + descriptif des actions
				Amélioration des équipements du camping	X																	Nombre d'exploitants accompagnés / an + descriptif des actions
				Rénovation des toilettes de plage et du port de la mousse																		Nombre d'exploitants accompagnés / an + descriptif des actions
				Renouvellement progressif du parc municipal de véhicule en électrique ou à hydrogène																		Nombre d'exploitants accompagnés / an + descriptif des actions
				Vérissement du parc de véhicules																		Nombre d'exploitants accompagnés / an + descriptif des actions
				Faciliter les déplacements sur le continent																		Nombre d'exploitants accompagnés / an + descriptif des actions
				Appui au projet Yeu'Mig'or (autopartage depuis Fromentine)	X	X																Nombre d'exploitants accompagnés / an + descriptif des actions
				Mise en œuvre de la boucle cyclable	X	X																Nombre d'exploitants accompagnés / an + descriptif des actions
Favoriser la mobilité				Conversion des véhicules aux énergies décarbonées : Véhicules to Grid																		Nombre d'exploitants accompagnés / an + descriptif des actions
				Rénovation du dépôt de carburant																		Nombre d'exploitants accompagnés / an + descriptif des actions
				Favoriser la mobilité																		Nombre d'exploitants accompagnés / an + descriptif des actions



Transition écologique		Objectif	Etat de réalisation	Actions réalisées	Actions en cours	Actions à venir
Favoriser l'accessibilité au territoire	Réalisation du contournement du pont	X			X X X	Calendrier de pilotage du projet et des travaux
Aménagement autour de l'hélistation et de son bâtiment d'accueil	Production d'un cadastre solaire	X		X X X	X X X	Réalisation du cadastre
Développer les énergies renouvelables	Réviser le PLU pour intégrer les modes de production d'énergie			X X X	X X X	Calendrier de révision du PLU
Autonomie en énergie	Rédaction d'un cahier de recommandations architecturales en complément du PLU			X X X	X X X	Nombre de ménages adhérent à la communauté
	Elargir la communauté d'énergie à toute l'île	X		X X X	X X X	Calendrier de pilotage du projet et des travaux
	Développer la technologie hydrogène étude filière	X	TEPC V	X X X	X X X	Calendrier de pilotage du projet et des travaux
	Développer les éments grid	X		X X X	X X X	Identification annuelle du nombre de panneaux possés, bâtiments concernés
	Projet de chaufferie biomasse pour EHPAD (en lien avec regpm des EHPAD)	X		X X X	X X X	Calendrier de pilotage du projet et des travaux
	Poursuite de l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics			X X X	X X X	Identification annuelle du nombre de panneaux possés, bâtiments concernés
	Responsabiliser chacun sur la production des déchets	X		X X X	X X X	Evolution des tonnages de collecte (objectif : baisse)
	Valoriser la biomasse locale issue des déchets pour la production d'énergie locale et favoriser le réemploi			X X X	X X X	Calendrier de pilotage du projet et des travaux - Livree oct 2021, mise en service janv. 2022
	Construction d'une recycleerie Valor'Yeu : recyclage des filets de peche (projet privé)	X	CTR 900 000,00 €	X X X	X X X	Calendrier de pilotage du projet et des travaux
Environnement	Gazéifier des déchets verts et du bois de classe A	X		X X X	X X X	Calendrier de pilotage du projet et des travaux
	Déclinaison de l'entretien des espaces naturels			X X X	X X X	Calendrier de pilotage du projet et des travaux
	Plan de gestion des marais, des bois communaux et du bois départemental (bois de la Citadelle)			X X X	X X X	Supports de communications produits
	Lutte contre espèces invasives et/ou nuisibles			X X X	X X X	Calendrier de pilotage du projet et des travaux
	Faire face à l'érosion dunaire	Soutien au projet OdySéYeau	X	X X X	X X X	Supports de communications produits
	Préserver la biodiversité	Sensibiliser à la charte "île sans pesticides"		X X X	X X X	Calendrier de pilotage du projet et des travaux
	Réalisation du rôle nature et environnement (maison de la nature)	X Leader	24 700,00 €	X X X	X X X	Calendrier de pilotage du projet et des travaux
	Tendre vers une restauration collective exemplaire	Création d'une ferme municipale Région /		X X X	X X X	Bilan foncier annuel acquisition/cessions
Alimentation	Réalisation de lotissements publics ou parapublics (lotissements de la Chironnière, de la Tonnelle et des Chalets)	X		X X X	X X X	Nombre annuel de logements remis en location annuelle
	Favoriser les logements nouveaux logements à l'année			X X X	X X X	Calendrier de pilotage du projet et des travaux
	Initiation à mettre en location à l'année			X X X	X X X	Nombre annuel de logements remis en chambre d'étudiants
	Transformation de l'EHPAD Calypso en logements pour travailleurs.			X X X	X X X	Nombre de labels délivrés annuellement
	Proposer des logements aux saisonniers	Appui pour obtenir du label RSE pour les entreprises	OPAH + PTRE H	X X X	X X X	Nombre annuel de logements renouvelés
Améliorer le parc de logements	Rénover les logements	Identification et rénovation des logements vacants	+ PTRE	X X X	X X X	Permettre l'habitat
		Lutter contre la précarité énergétique:	Plateforme OPAH+PTREH			Disposer du foncier du bâti (bail emphytéotique, bail réel, bail solidaire,



## Cohésion sociale du territoire

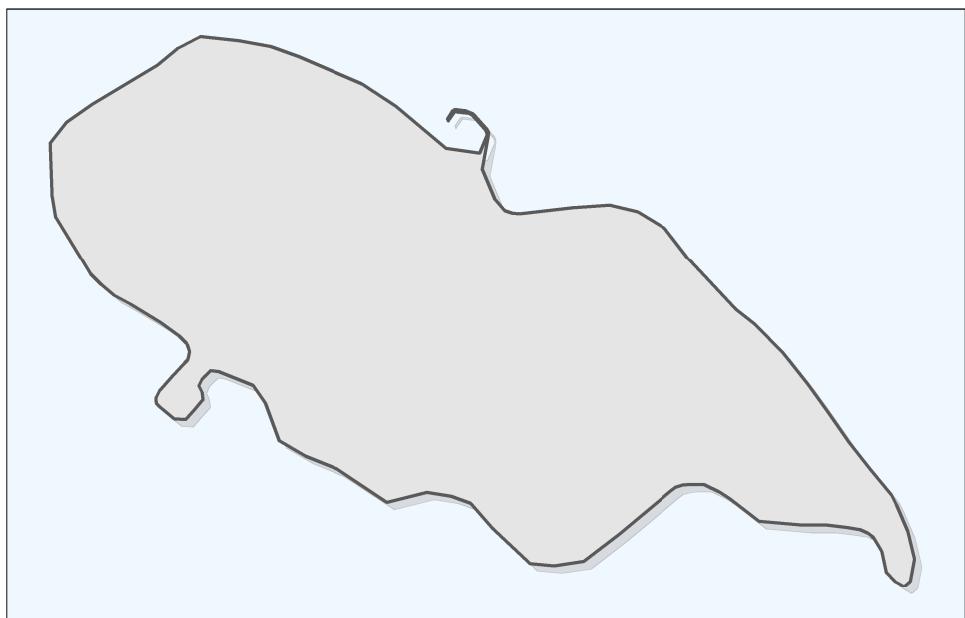






# Le portrait CRTÉ de L'Île-d'Yeu

Arrondissement : Les Sables-d'Olonne



Les sources et méthodes employées sont précisées en fin de document.

Afin d'en faciliter la lecture, les graphiques en 'nuage de points' sont artificiellement étendus selon l'axe des ordonnées.

# Démographie

## Population

source : INSEE - RP

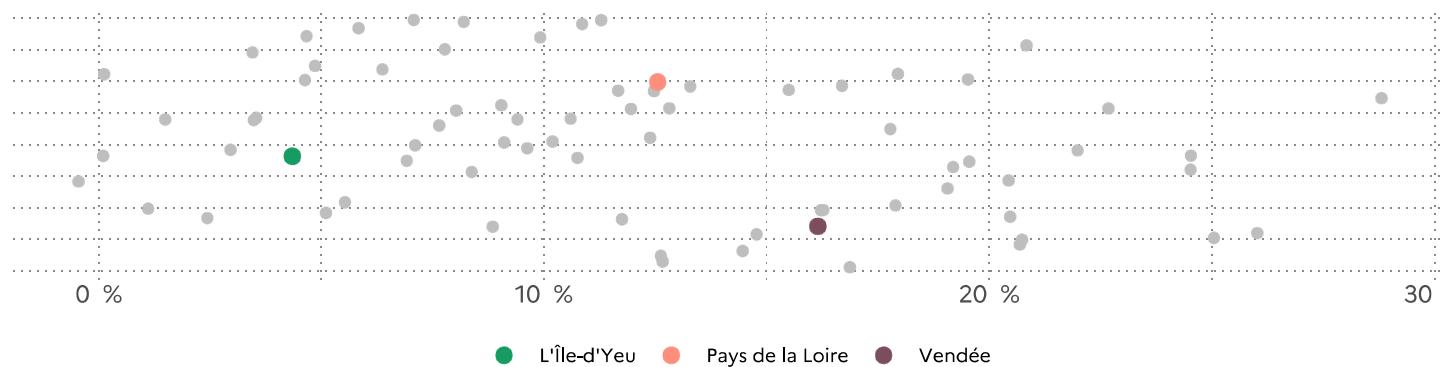
Territoire	Population totale en 2017	Évolution de la population entre 2007 et 2017	Évolution de la population entre 2007 et 2017 (en %)
L'Île-d'Yeu	4 809	-97	-2,0
Vendée	675 247	67 823	11,2
Pays de la Loire	3 757 600	275 013	7,9
France métropolitaine	64 639 133	2 844 126	4,6

## Logements

source : INSEE - RP

Territoire	Nombre de résidences principales en 2017	Nombre de résidences secondaires et logements occasionnels en 2017	Évolution du nombre de résidences principales entre 2007 et 2017	Évolution du nombre de résidences principales entre 2007 et 2017 (en %)	Évolution du nombre de résidences secondaires et logements occasionnels entre 2007 et 2017	Évolution du nombre de résidences secondaires et logements occasionnels entre 2007 et 2017 (en %)
L'Île-d'Yeu	2 186	3 398	91	4,3	216	6,8
Vendée	297 468	101 959	41 365	16,2	-6 674	-6,1
Pays de la Loire	1 658 198	214 188	184 963	12,6	2 435	1,1
France métropolitaine	28 734 433	3 419 926	2 381 618	9,0	337 926	11,0

## Évolution du nombre de résidences principales entre 2007 et 2017



source : INSEE-RP - en gris les autres EPCI

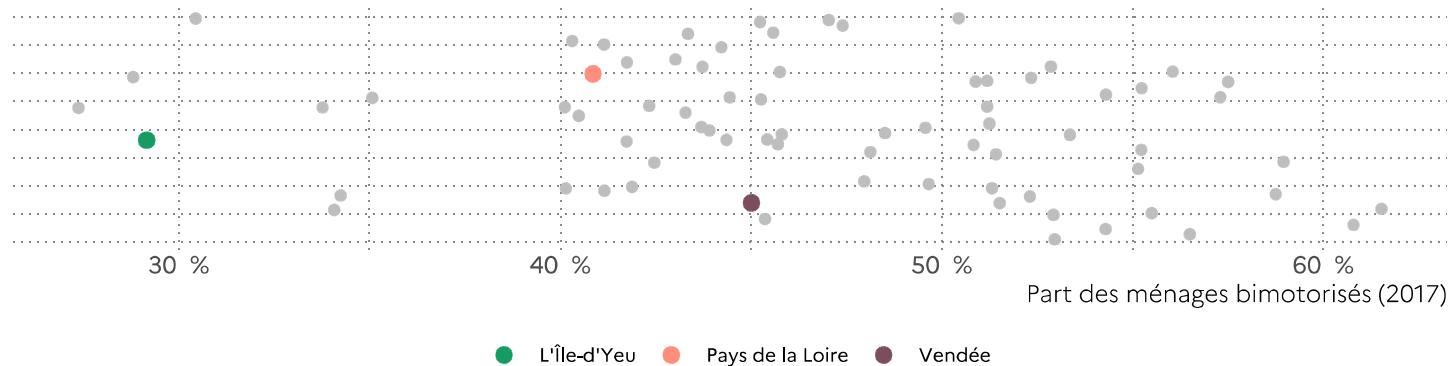
# Mobilité

Autorité organisatrice de la mobilité : NA

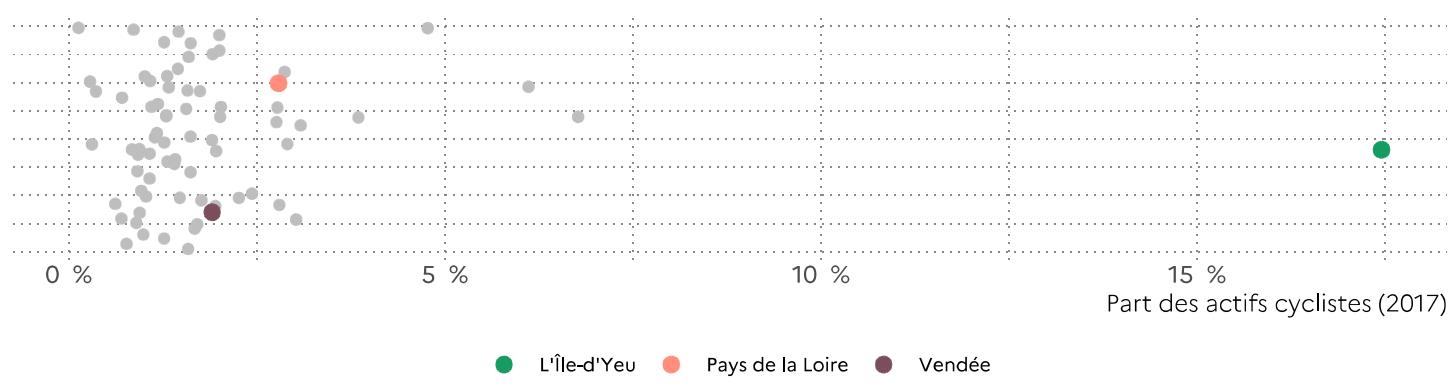
source : Open street map, RSVERO2, INSEE - RP

Territoire	Part des ménages bimotorisés (en %, 2017)	Part des actifs cyclistes en 2017 en %	Part des actifs automobilistes en 2017 en %	Nombre de points de recharge électrique ouverts au public	Capacité d'accueil des parkings vélo en 2021	Mètres d'aménagements cyclables par habitant en 2020	Part du parc automobile électrique, hydrogène ou hybride rechargeable (en %, 2020)
L'Île-d'Yeu	29	17	63,0	8,0	0,0	0,18	-
Vendée	45	2	86,2	782,0	106,0	1,12	0,43
Pays de la Loire	41	3	79,0	2 943,0	2 966,0	0,83	0,47

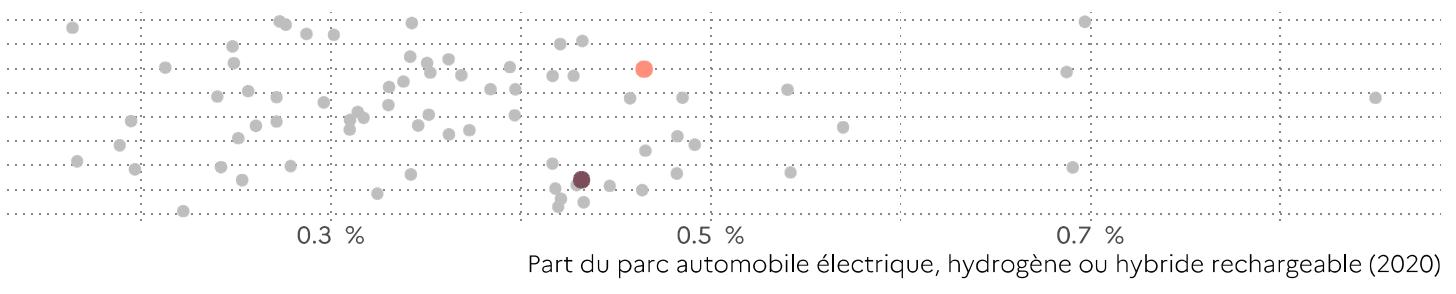
## Part des ménages bimotorisés par Epci en Pays de la Loire



## Part des actifs cyclistes par Epci en Pays de la Loire



## Part du parc automobile électrique, hydrogène ou hybride rechargeable par EPCI en Pays de la Loire



source : RSVERO - en gris les autres EPCI

# Énergie climat

## PCAET, TEPCV et PTRE

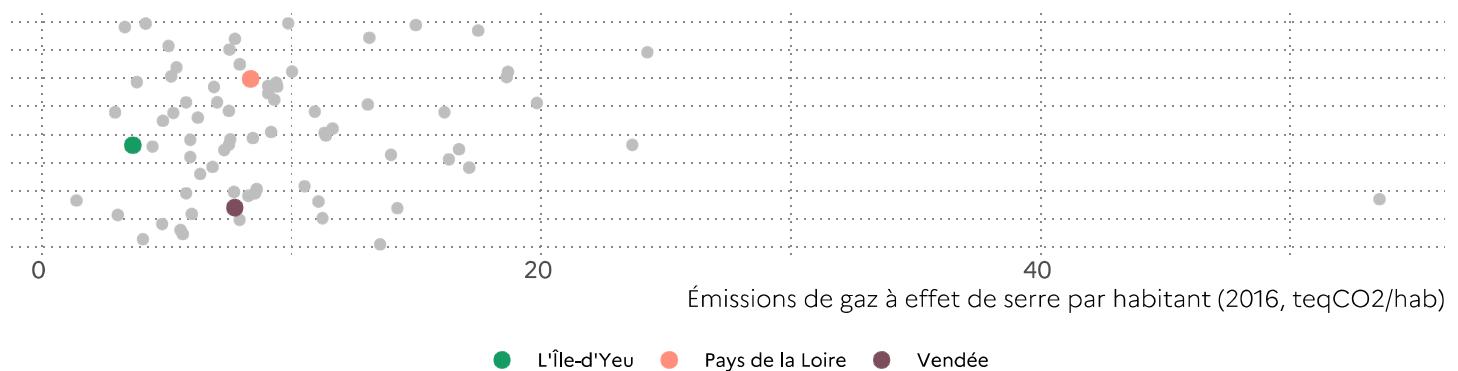
- PCAET obligatoire : non
- Nom du PCAET : Ile d'Yeu
- Echelle PCAET : commune
- PCAET opposable : non
- Avancement du PCAET : élaboration en cours
- Territoire TEPCV : oui
- Existence de PTRE (Plateformes territoriales de rénovation énergétique) : NA

## Climat / transition énergétique

source : Basemis v5, INSEE - RP, ...

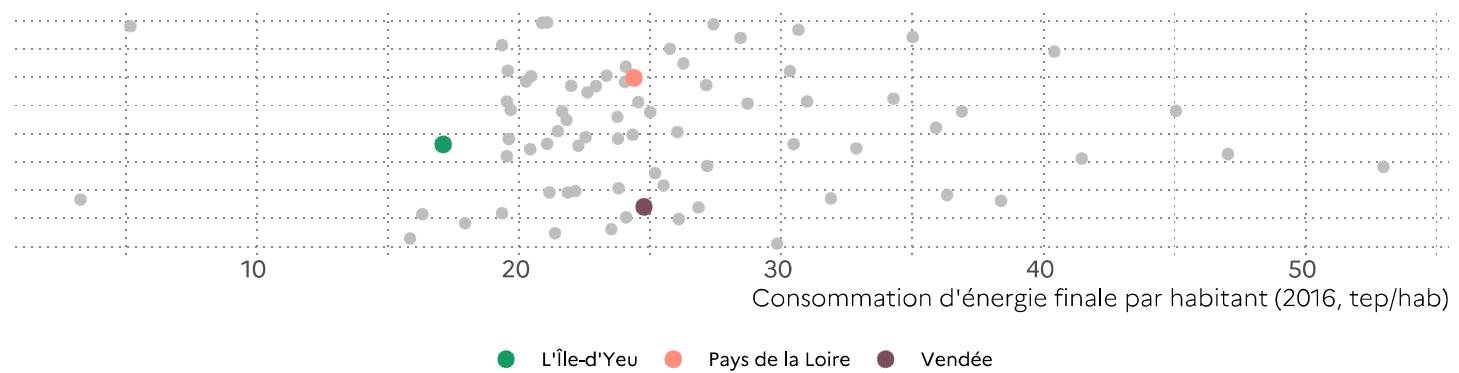
Territoire	Émissions de gaz à effet de serre (2016, milliers de tonnes équivalent CO <sub>2</sub> - kteqCO <sub>2</sub> )	Émissions de gaz à effet de serre par habitant (2016, teqCO <sub>2</sub> /hab)	Consommations énergétiques du territoire (2016, GWh)	Consommations énergétiques du territoire par habitant (2016, en MWh/hab)	Production annuelle d'électricité renouvelable et de biométhane (en 2019, en MWh)
L'Île-d'Yeu	17	3,6	82	17,1	255
Vendée	5 182	7,7	16 611	24,8	870 001
Pays de la Loire	31 239	8,4	91 130	24,4	2 985 216

### Émissions de gaz à effet de serre par habitant

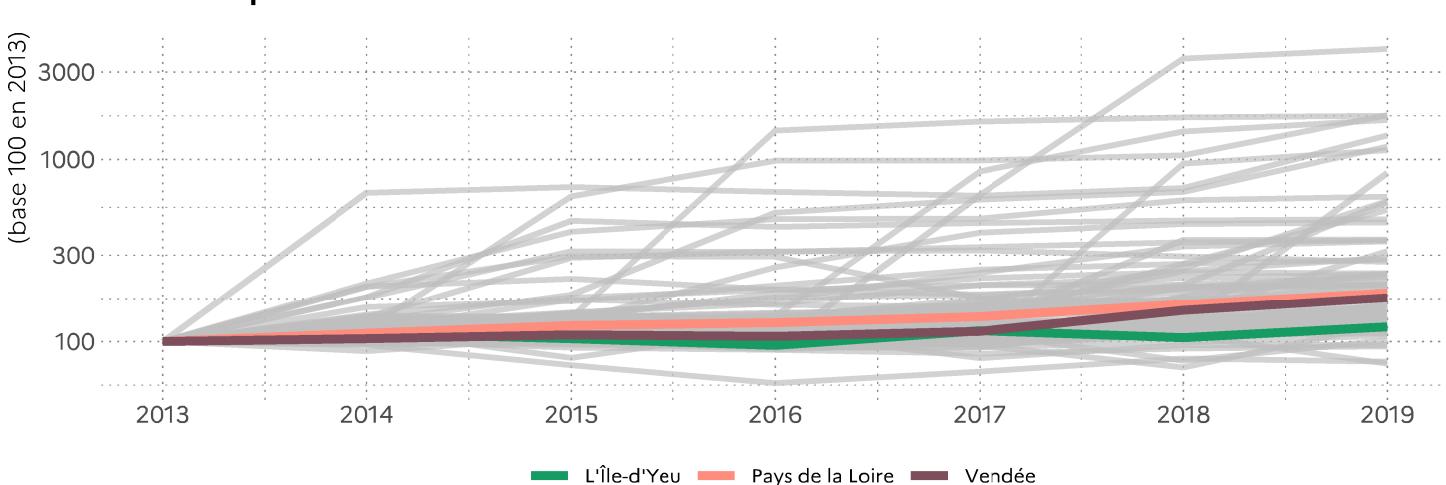


source : Air Pays de la Loire, Basemis v5 - en gris les autres EPCI

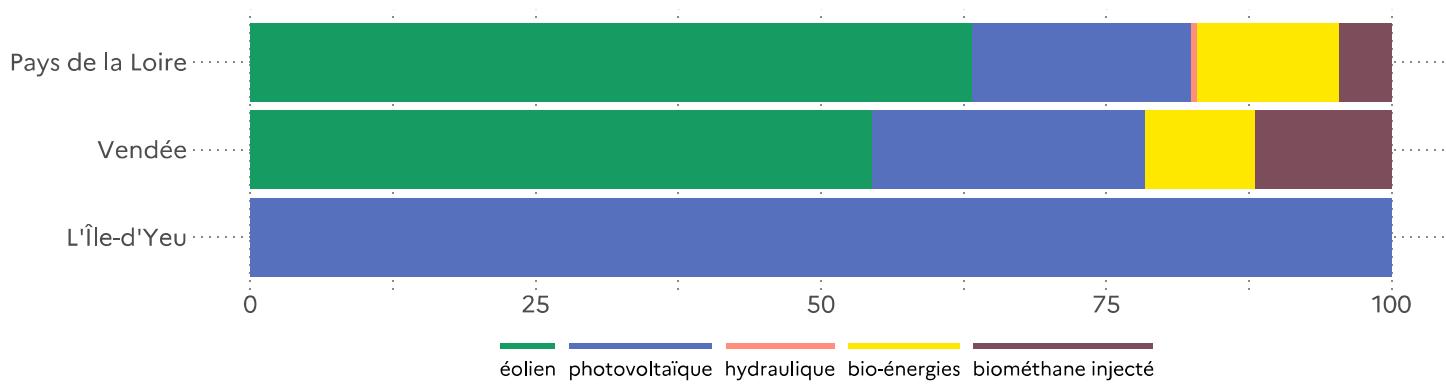
## Consommation d'énergie finale par habitant



## Evolution de la production d'électricité renouvelable et de biométhane



## Composition de la production annuelle d'électricité renouvelable et de biométhane en 2019

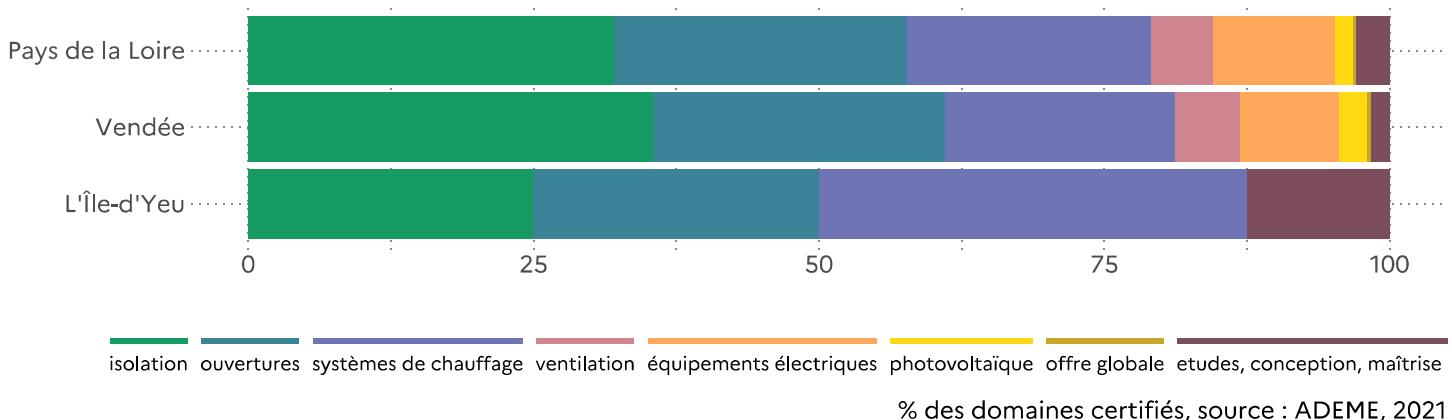


# Rénovation énergétique

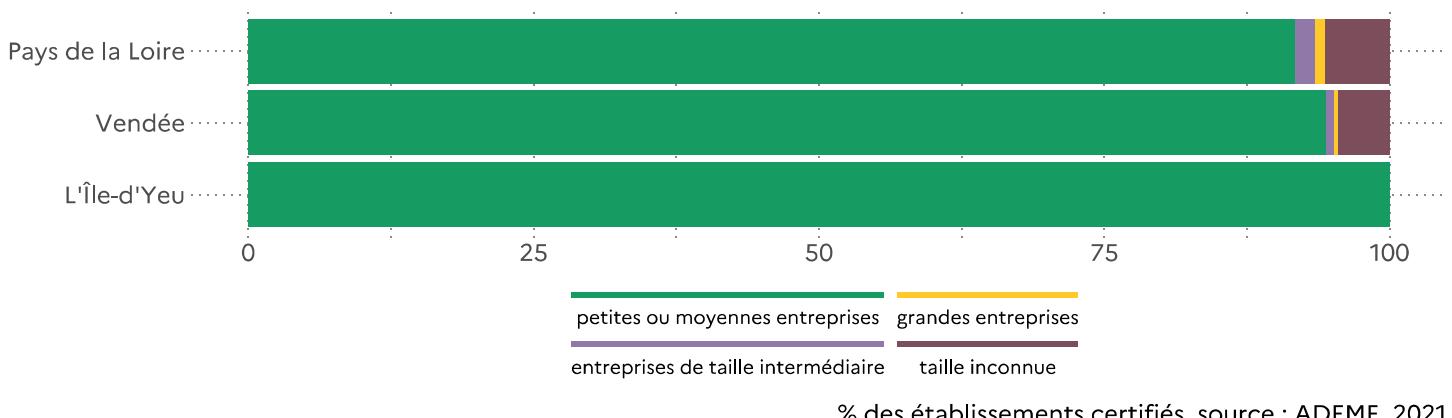
source : INSEE - Sirene, Ademe, DREAL, RPLS

Territoire	Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire en 2021	Nombre de passoires thermiques dans le parc de logement (estimation 2008)	Part des passoires thermiques dans le parc de logement (estimation 2008)	Nombre de copropriétés fragiles (en 2017)	Part de copropriétés fragiles (en 2017)	Nombre de passoires thermiques dans le parc social (en 2020)	Part des passoires thermiques dans le parc social (en 2020)
L'Île-d'Yeu	6	390	17,9	0	0,0	22	19,8
Vendée	1 044	41 882	16,0	95	2,1	315	1,3
Pays de la Loire	4 628	236 249	15,8	1 364	5,0	4 129	1,8
France métropolitaine	56 122	6 787 412	25,5	-	-	178 058	4,4

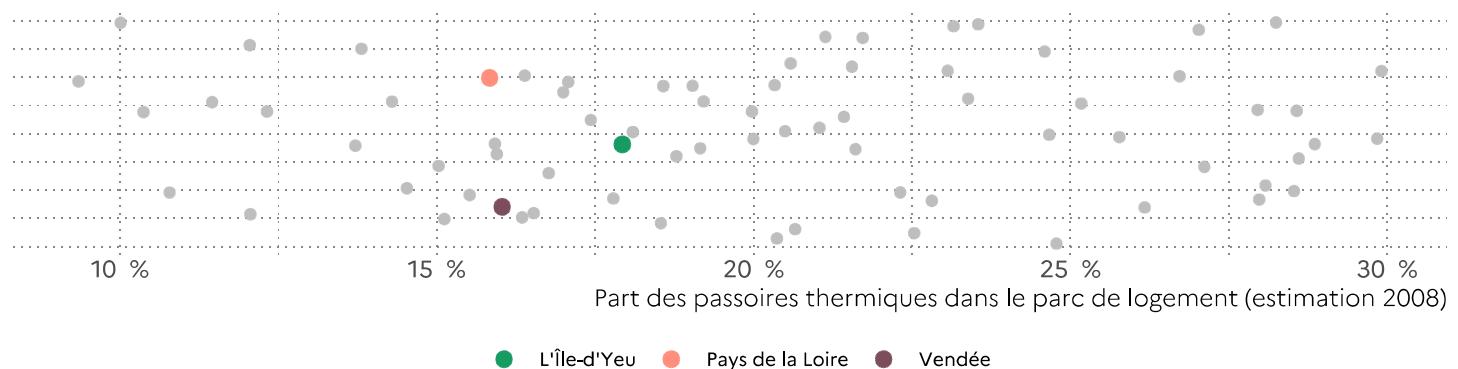
## Domaines de travaux des artisans et entreprises certifiées RGE



## Taille des entreprises certifiées RGE

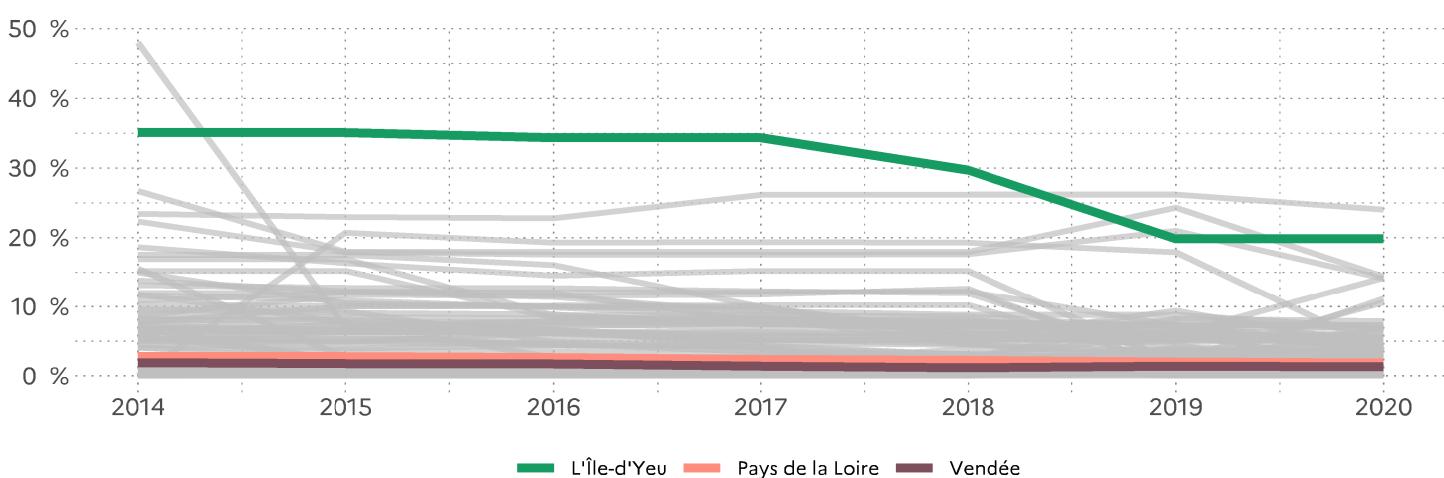


## Part des passoires thermiques dans le parc de logement en Pays de la Loire

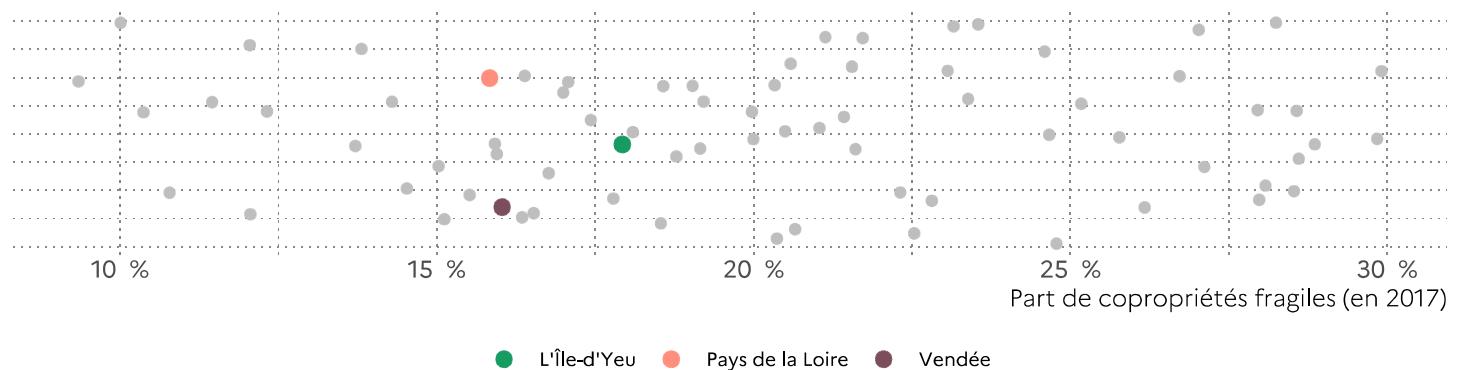


source : kit INSEE/SDES AT44 précarité énergétique, en gris les autres EPCI

## Evolution de la proportion de passoires thermiques au sein du parc social



## Proportion de copropriétés fragiles en Pays de la Loire



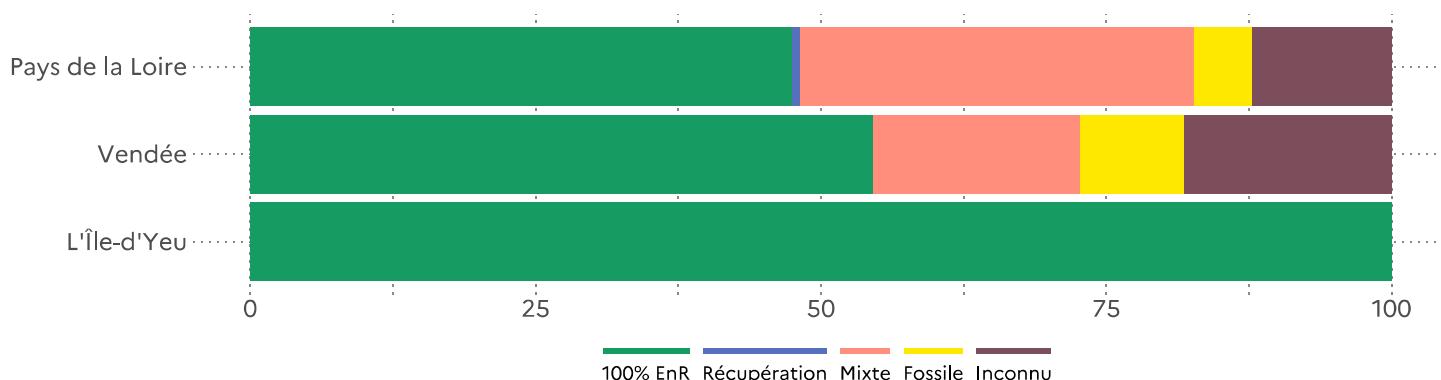
source : Registre national des copropriétés - en gris les autres EPCI

# État des systèmes de chauffage

source : INSEE - RP, DREAL

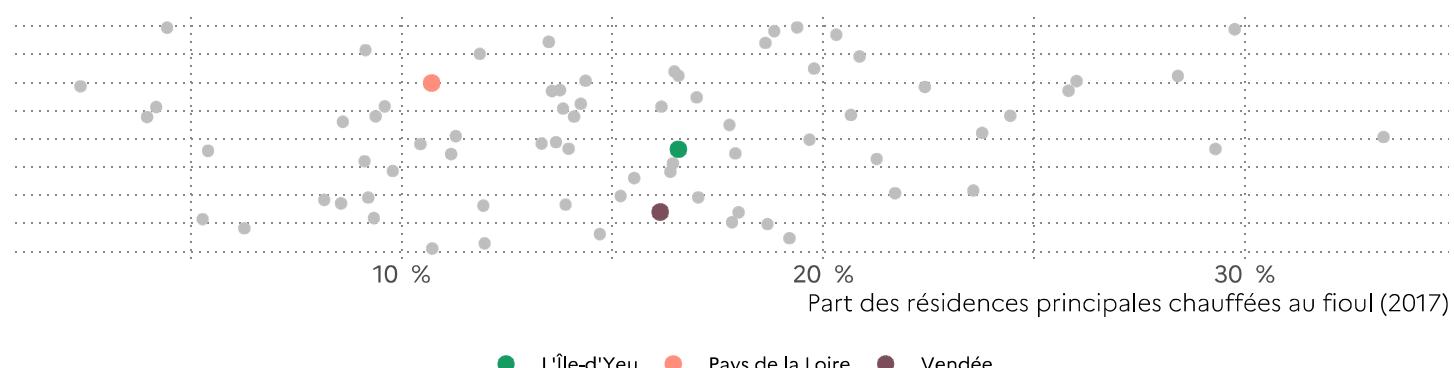
Territoire	Nombre de résidences principales chauffées au fioul (en 2017)	Part résidences principales chauffées au fioul (en % en 2017)	Nombre de réseaux de chaleur en 2018
L'Île-d'Yeu	362	16,6	1
Vendée	47 993	16,1	22
Pays de la Loire	177 518	10,7	139
France métropolitaine	3 117 934	10,9	-

## Répartition des réseaux de chaleur par type de mix énergétique



source : Enquête DREAL

## Part des résidences principales chauffées au fioul en Pays de la Loire



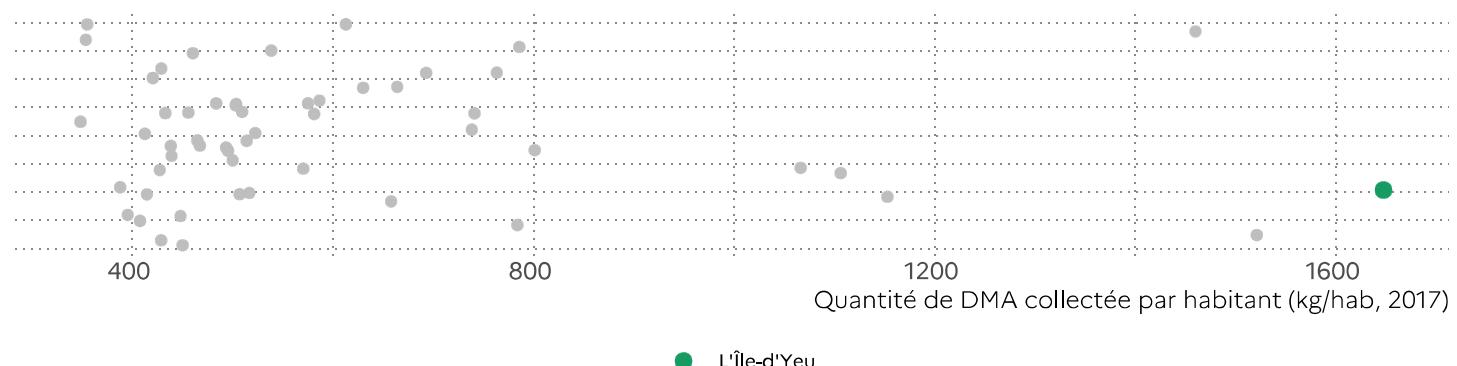
source : INSEE RP - en gris les autres EPCI

# Traitements des déchets

source : Enquête collecte Ademe - SINOE

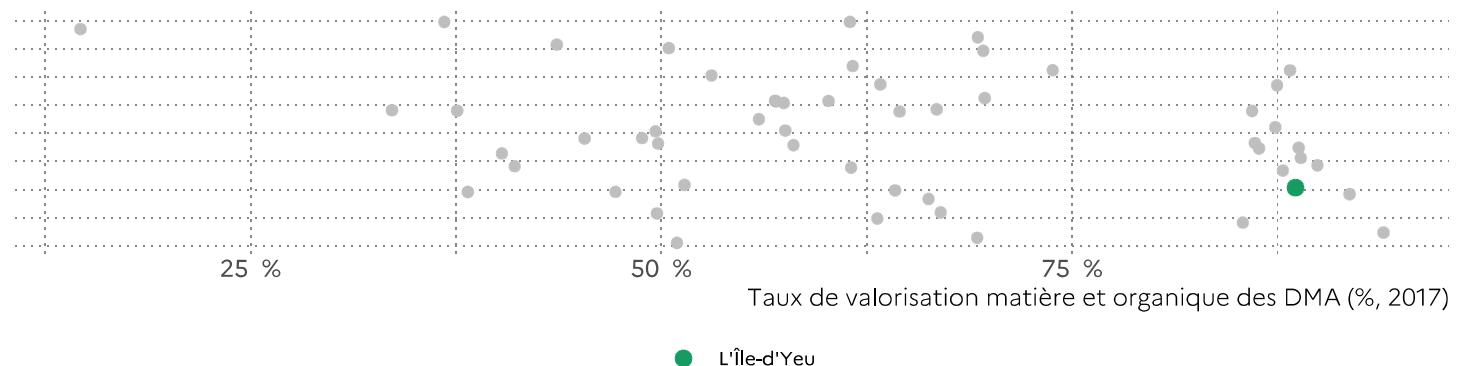
Territoire	Tonnes de DMA collectés (en 2017)	Quantité de DMA collectée par habitant (kg/hab, en 2017)	Taux de valorisation matière et organique des DMA (en % en 2017)	Taux de valorisation matière des DMA (en % en 2017)	Taux de valorisation organique des DMA en 2017
L'Île-d'Yeu	7 922	1 647,3	89	67	22

## Performance de la collecte des déchets ménagers et assimilés en Pays de la Loire



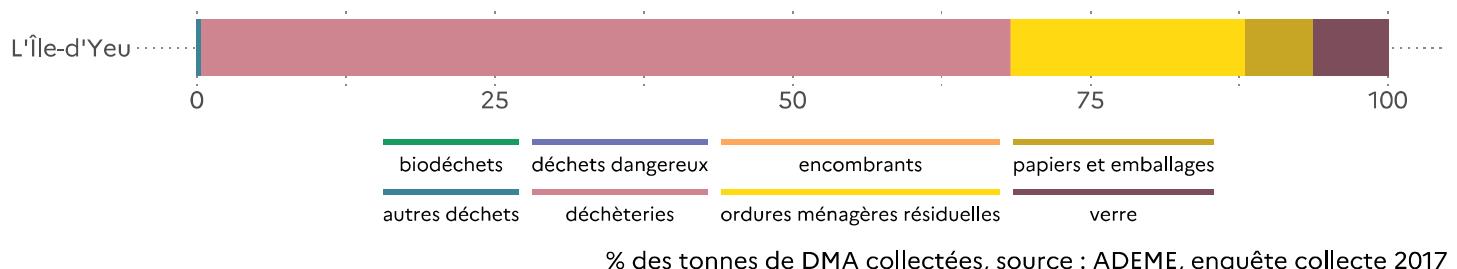
source : enquête collecte ADEME - en gris les autres EPCI

## Valorisation matière et organique des déchets ménagers en Pays de la Loire



source : enquête collecte ADEME - en gris les autres EPCI

## Répartition des tonnes de déchets ménagers par filière de collecte

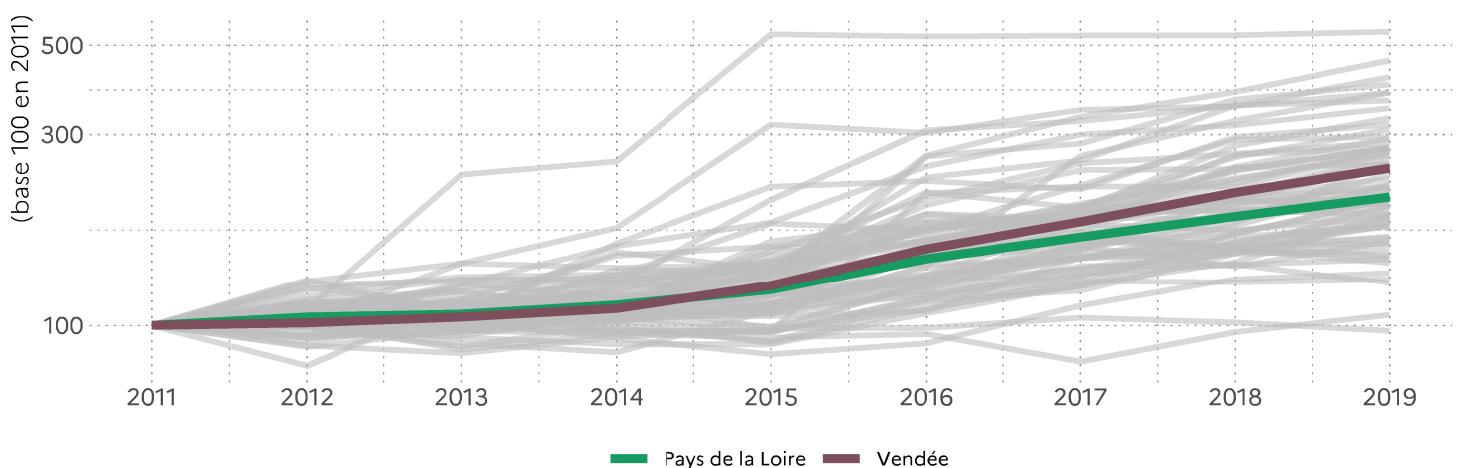


# Agriculture et alimentation locale

source : RGA, Agence Bio

Territoire	Nombre d'exploitations agricoles en 2010	Surfaces agricoles utiles en 2010 (en hectare)	Nombre d'exploitations engagées en agriculture biologique en 2019	Surfaces agricoles utiles engagées en agriculture biologique en 2019 (en hectare)
L'Île-d'Yeu	9	83	-	-
Vendée	6 182	470 230	677	45 918
Pays de la Loire	34 344	2 099 819	3 477	214 906
France métropolitaine	489 977	26 840 274	-	-

## Evolution des surfaces agricoles utiles engagées en agriculture biologique



source : Agence Bio, en gris les autres EPCI

# Action en matière de biodiversité

Adhérent au programme "territoires engagés pour la nature" : Non

# Lutte contre l'artificialisation des sols

## PLUi

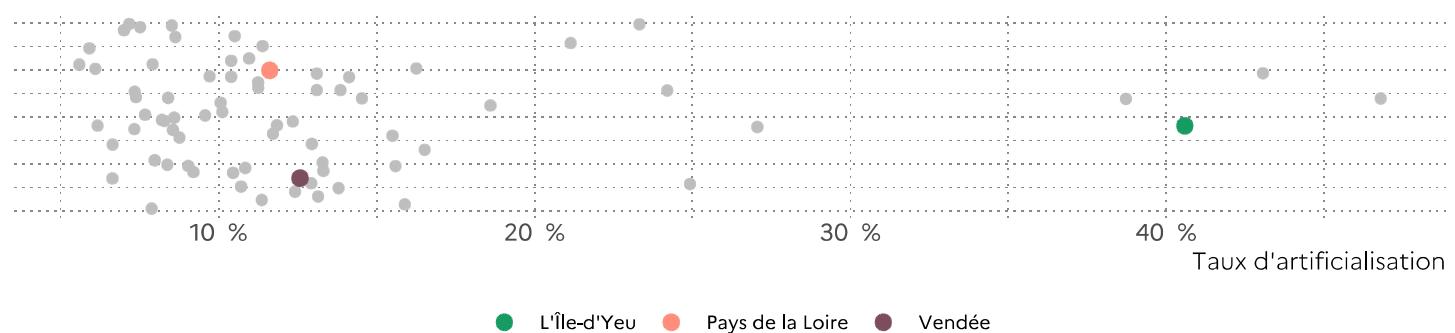
### Artificialisation des sols

#### 40.6 % du territoire artificialisé

source : OCSGE, observatoire de l'artificialisation, INSEE

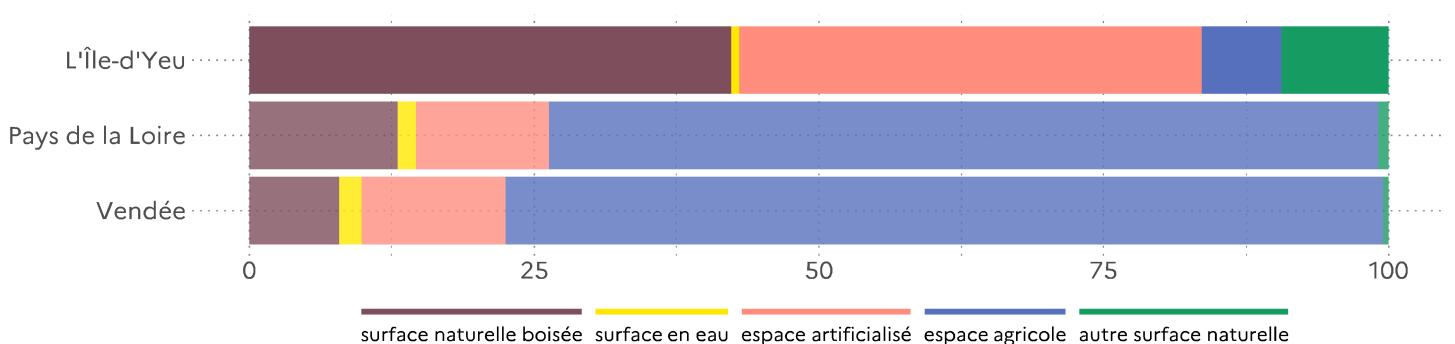
Territoire	Taux d'artificialisation (en %)	Évolution du taux d'artificialisation entre 2013 et 2016	Espaces artificialisés en hectare en 2016	Évolution des espaces artificialisés entre 2013 et 2016 en hectare	Espaces artificialisés supplémentaire par habitant entre 2011 et 2019 (en m <sup>2</sup> )
L'Île-d'Yeu	40,6	0,2	968,7	4,3	population décroissante
Vendée	12,6	0,3	85 010,9	1 825,0	791,7
Pays de la Loire	11,6	0,1	376 047,0	4 759,8	773,8
France métropolitaine	-	-	-	-	844,3

#### Taux d'artificialisation par EPCI en Pays de la Loire



source : OCSGE 2016 - en gris les autres EPCI

#### Occupation du sol



source : OCSGE

# Eau assainissement

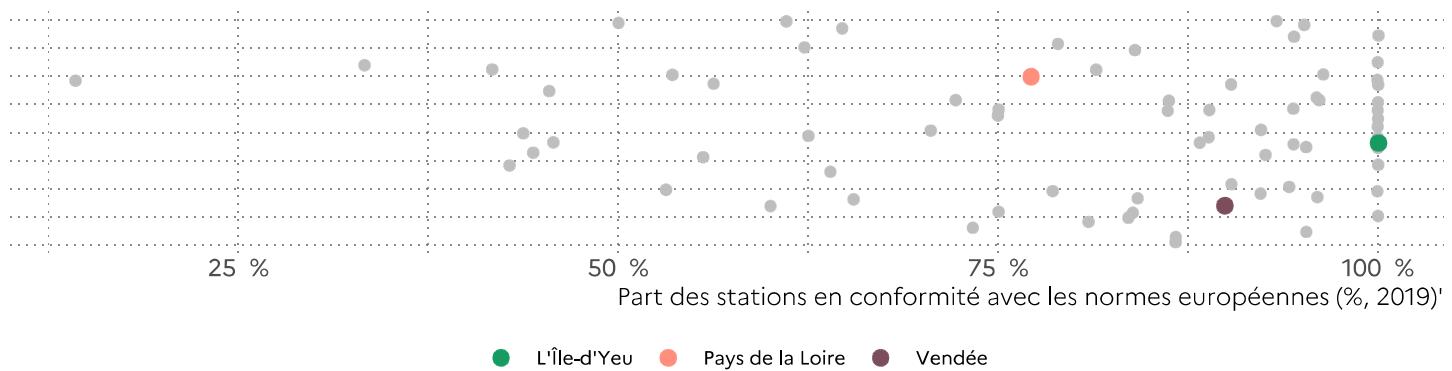
## Sage

### Compatibilité des installations de traitements des eaux usées avec les normes européennes

source : MTE, Portail d'information sur l'assainissement communal

Territoire	Nombre de stations (en 2019)	Nombre de stations en conformité avec les normes européennes (en 2019)	Part des stations en conformité avec les normes européennes (en %, en 2019)
L'Île-d'Yeu	1	1	100,0
Vendée	328	295	89,9
Pays de la Loire	1 600	1 235	77,2
France métropolitaine	21 650	16 537	76,4

### Conformité des stations avec les normes européennes des EPCI des Pays de la Loire



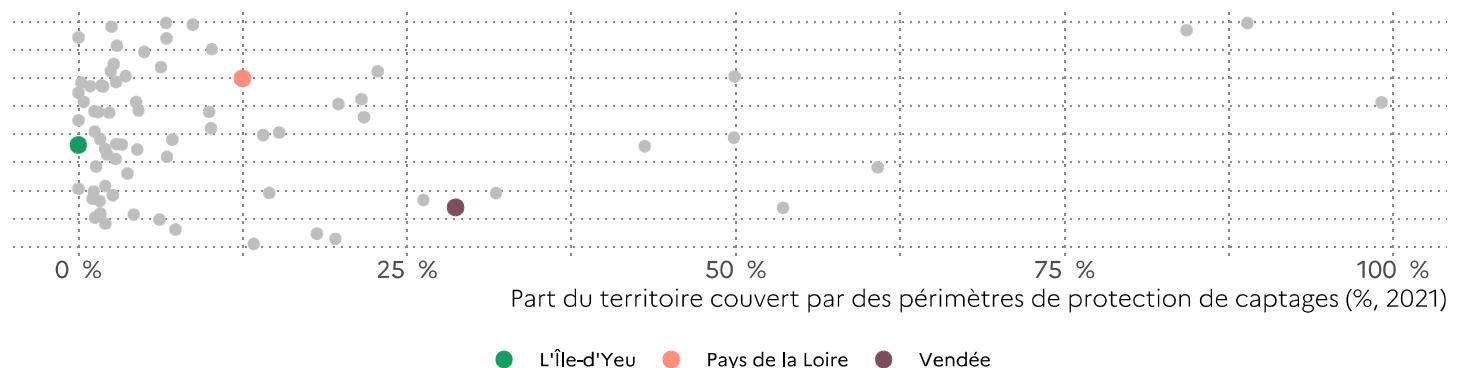
source : MTE, Portail d'information sur l'assainissement communal

# Captages

source : Agence régionale de santé des Pays de la Loire

Territoire	Nombre de captages prioritaires (en 2021)	Nombre de captages prioritaires bénéficiant d'un plan d'actions (en 2021)	Nombre de captages inclus dans un périmètre de protection (en 2021)	Part du territoire couvert par des périmètres de protection de captages (en % en 2021)
L'Île-d'Yeu	0	0	0	0,0
Vendée	7	5	33	28,7
Pays de la Loire	47	42	477	12,5

## Protection de captages des EPCI des Pays de la Loire



source : Agence régionale de santé des Pays de la Loire

# Sources et méthodes

## Mobilité

### Nombre de kilomètres d'aménagements cyclables

Source : Open street map

Champ : données collectées à l'échelle des EPCI de la région, mais disponible France entière

Méthode : Les données sont collectées directement sur OSM. 8 requêtes sont exécutées pour récupérer les pistes cyclables, les bandes cyclables et les autres aménagements cyclables (routes et chemins qui ne sont pas accessibles aux véhicules à moteur, les voies particulières de type track et services dont l'accès est interdits aux voitures ou dont l'accès est interdit à tous sauf aux vélos).

La méthode a été définie par le bureau d'études Carto'Cité, par ailleurs mandaté par la DREAL pour l'étude sur le potentiel des véloroutes et des voies vertes (3V) comme support de la mobilité quotidienne, publiée en 2018.

Plus d'info : <https://wiki.openstreetmap.org>

Limite : Open street map est une source collaborative

### Existence de parkings à vélos sécurisés

Source : Open Street Map, données collectées via le service de téléchargement [Data OSM développement informatique](#).

Champ : France entière

Méthode : Data OSM est une infrastructure offrant la possibilité de manipuler, valoriser et télécharger les données OpenStreetMap de façon simple et sans que cela ne nécessite de compétences avancées en informatique. La couche téléchargée est obtenue avec la requête :

amenity LIKE '%bicycle\_parking%' OR (amenity LIKE '%motorcycle\_parking%' AND bicycle = 'yes'

### Nombre de points de recharge électrique ouverts au public

Source : data.gouv.fr, [fichier consolidé d'Etalab](#) et [fichier OSM](#)

Champ : France entière

Méthode :

A/ Consolidation de la couche géo des bornes de recharges

1– Plusieurs traitements de géolocalisation des données sans coordonnées valides :

- Report de la géométrie valide d'une autre borne de recharge de la même station
  - Utilisation de l'API BanR et de l'adresse
  - Centroïde de la commune en dernier recours (63 bornes sur 23400)
2. Combinaison avec la couche OSM : seuls les emplacements de recharge distant de plus de 7,5 mètres des emplacements connus d'Etalab ont été ajoutés à la couche
  3. Elimination des doublons : un point de recharge = un numéro de station, un id de point de recharge et une localisation. En raison des défauts de qualité (champs non renseignés), on ne peut pas éliminer tous les doublons par une simple instruction de dédoublonnage sur ces 3 champs. Un dédoublonnage pas regroupement géo a donc également été opéré (Toutes les bornes de recharges ayant les mêmes coordonnées géo sont réputées appartenir à la même station (hors stations localisées au centroïde de leur commune))
  4. Redressement du champ nombre de points de charge : pour chaque enregistrement, on considère que le nombre de points de charge est égale à 1 si la variable n'est pas renseignée.

B/ Calcul des indicateurs à la commune

Le nombre de station de chaque commune est calculé comme le nombre d'emplacements géographiques distincts, le nombre de points de charge comme la somme des points de charges.

## **Part du territoire couvert par une autorité organisatrice de la mobilité**

Source : Banatic

Champ : EPCI ayant leur siège en Pays de la Loire

Méthode : recensement des territoires des Pays de la Loire dans la liste des AOM (code compétence C4530 "Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports").

Dans les Pays de la Loire, l'ensemble des AOM sont soit des EPCI, soit des organismes dont le contour correspond à celui d'un EPCI. L'analyse a donc pu être faite à l'échelle de l'EPCI.

## **Part des actifs cyclistes**

Source : RP Insee, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4515510?sommaire=4516095#consulter>

Champ : France entière

Méthode : fourniture des données déplacement domicile/travail 2017 de la population active de 15 ans ou plus ayant un emploi (NAV3), la catégorie retenue étant celle des personnes utilisant le mode vélo.

## **Energie climat**

### **Émission de gaz à effet de serre du territoire**

Source : Air Pays de la Loire, Basemis v5.

Champ : Région Pays de la Loire au sens strict (pas de données pour les communes extérieures à la région des EPCI inter-régionaux)

Méthode : fourniture des émissions du scope 1, périmètre SECTEN, hors UTF.

Plus de détails dans le [rapport méthodologique Basemis](#)

### **Consommations énergétiques du territoire**

Source : Air Pays de la Loire, Basemis v5.

Champ : Région Pays de la Loire au sens strict (pas de données pour les communes extérieures à la région des EPCI inter-régionaux)

Méthode : fourniture des consommations d'énergie finale du territoire.

Plus de détails dans le [rapport méthodologique Basemis](#)

## **Production annuelle d'électricité renouvelable et de biométhane**

Source : DREAL - EnR de réseaux TEO, d'après plusieurs jeux de données publiés sur les open data des gestionnaires de réseaux

Champ : France entière pour le biométhane, Région et EPCI interrégionaux pour l'électricité renouvelable. Avant 2017, la production électrique se limite aux frontières de la région.

Méthode : Mise à jour de la carte communale, estimations des données secrétisées ou manquantes. Plus de détails sur [l'onglet à propos de l'application EnR de réseaux](#)

## **Nombre de passoires thermiques dans les résidences principales**

Source : kit AT44 INSEE/SDES précarité énergétique - Insee, recensement de la population (RP), enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) et revenus disponibles localisés (RDL) de 2008 ; SOeS ; Anah.

Champ : France entière

Méthode : l'investissement AT44 de l'INSEE et du SDES repose sur une estimation des dépenses d'énergie et des revenus de chaque ménage recensé. Pour cela une caractérisation des résidences principales par étiquette DPE a été opérée grâce à une modélisation des consommations d'énergie des logements réalisées par l'ANAH. Les résultats de ces différentes estimations sont jugés valides dès lors que le territoire comprend plus de 27500 habitants.

Les passoires thermiques recensées grâce à cette source correspondent aux résidences principales à l'étiquette énergie F ou plus.

## **Nombre de passoires thermiques dans le parc social**

Source : Répertoire du parc locatif social (RPLS)

Champ : France entière

Méthode :

**Parc locatif social** : le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) recense l'ensemble des logements appartenant aux bailleurs sociaux. Le parc locatif social désigne l'ensemble des logements, conventionnés ou non, des bailleurs des catégories suivantes : OPH, ESH ou associations agréées. Le parc social comprend également les logements conventionnés des SEM agréées. Sont ainsi exclus les logements non conventionnés appartenant à une SEM de France métropolitaine dont les caractéristiques sont proches du secteur libre.

**Passoires thermiques** : Pour mesurer la performance énergétique d'un logement, le professionnel utilise deux étiquettes : une étiquette « énergie » indiquant la consommation énergétique annuelle du logement sur une échelle allant de A (consommation faible, inférieure à 51 kWh/m<sup>2</sup>/an) à G (consommation importante, supérieure à 450 kWh/m<sup>2</sup>/an), et une étiquette « effet de serre » indiquant l'impact annuel de cette consommation énergétique sur les émissions de gaz à effet de serre sur une échelle allant de A (émission faible, inférieure à 6 kg d'équivalent carbone/m<sup>2</sup>/an) à G (émission importante, supérieure à 80 kg d'équivalent carbone/m<sup>2</sup>/an). Dans cette publication, le DPE énergie est utilisé pour estimer les passoires thermiques, définies comme les logements étiquetés F et G. Le DPE est considéré comme réalisé si le bailleur renseigne une date de réalisation de ce DPE. Toutefois certains bailleurs peuvent renseigner cette date sans remonter le résultat de ce diagnostic. Dans ce cas, nous n'avons pas d'étiquette pour ce DPE.

## **Nombre de copropriétés en situation fragile ou dégradée**

Source : Registre national des copropriétés

Champ : Pays de la Loire

Méthode : Pour chaque copropriété, il est créé un indicateur de vulnérabilité pouvant varier de 0 à 183. Cet indicateur est établi à partir de différents critères de la copropriété. La notion de copropriété fragile a été attribuée aux 5% ayant le plus fort indicateur.

## **Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire**

Source : ADEME, portail open data

Champ : France entière

Méthode : croisement des données diffusées par l'ADEME avec la base SIRENE pour obtenir le code commune et la taille des établissements certifiés RGE. Agrégation de la nomenclature ADEME pour passer d'une quarantaine de domaines de travaux certifiables à une dizaine.

## **Nombre estimé de chaudières à fioul**

Source : RP Insee

Champ : France entière

Méthode : La donnée disponible et prise en compte, correspond au nombre de résidences principales utilisant le fioul (mazout) comme combustible principal du logement, et non pas le nombre de chaudières à Fioul.

## **Etat d'avancement PCAET**

Source : Suivi DREAL/MECC et DDT

Champ : Pays de la Loire

## **PTRE mis en place**

Source : [ADEME Pays de la Loire](#)

Champ : Pays de la Loire

Méthode : L'ADEME et la région des Pays de la Loire soutiennent la mise en place de plateformes territoriales de la rénovation énergétique dans le cadre d'appels à manifestation d'intérêt (AMI). Quatre plateformes territoriales de la rénovation énergétique sont en cours d'expérimentation dans la région.

Elles sont portées par :

- la Carène, la communauté d'agglomération de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) : Écorénove ;
- la communauté de communes d'Erdre et Gesvres (Loire-Atlantique) : Serenah ;
- Angers Loire Métropole (Maine-et-Loire) : Mieux chez moi ;
- le pays des Herbiers (Vendée) : Je rénove.

## **Vulnérabilité énergétique des ménages dans les déplacements**

Source : kit INSEE/SDES AT44 précarité énergétique - Insee, recensement de la population (RP), enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) et revenus disponibles localisés (RDL) de 2008 ; SOeS ; Anah.

Champ : France entière

Méthode : L'investissement AT44 de l'INSEE et du SDES repose sur une estimation des dépenses d'énergie et des revenus de chaque ménage recensé. Pour cela une caractérisation des résidences principales par étiquette DPE a été opérée grâce à une modélisation des consommations d'énergie des logements réalisées par l'ANAH. Les résultats de ces différentes estimations sont jugés valides dès lors que le territoire comprend plus de 27500 habitants.

Un ménage est considéré comme en situation de vulnérabilité énergétique dans les déplacements dès lors que ses dépenses de carburants dépassent 4,5 % de ses revenus.

## **Traitemennt des déchets**

### **Tonnage de déchets produits par le territoire**

Source : Enquête collecte 2017 ADEME, accessible via [SINOE](#)

Champ : l'enquête est France entière, mais seules les données individuelles de la région sont accessibles à la DREAL

Méthode : Le tonnage de déchets produits par le territoire concerne le seul périmètre des déchets ménagers et assimilés. Les déchets des professionnels qui ne sont pas gérés par le service public de la collecte des déchets ménagers sont exclus. Par ailleurs les tonnages de gravats, très mal connus dans leur globalité ont été exclus du périmètre observés. Les chiffres fournis correspondent ainsi au périmètre des déchets ménagers et assimilés, comprenant les ordures ménagères résiduelles, les collectes séparatives d'emballages, papiers, verre, encombrants, déchets verts... et les collectes en déchèteries.

Limite : les EPCI dont la collecte est gérée par un syndicat intercommunal regroupant plusieurs EPCI, ne disposent pas de données à leur échelle.

### **Existence d'opération de promotion du compostage en pied d'immeubles ou de quartiers**

Source : enquête collecte 2017 ADEME, accessible via [SINOE](#)

Champ : l'enquête est France entière, mais seules les données individuelles de la région sont accessibles à la DREAL.

Limite : Les EPCI dont la collecte est gérée par un syndicat intercommunal regroupant plusieurs EPCI, ne disposent pas de données à leur échelle.

## Taux de tri sélectif par filière

Source : enquête collecte 2017 ADEME, accessible via [SINOE](#).

Champ : l'enquête est France entière, mais seules les données individuelles de la région sont accessibles à la DREAL

Méthode : le tonnage de déchets produits par le territoire concerne le seul périmètre des déchets ménagers et assimilés, détaillé ci-dessus. Pour chaque filière, le taux de tri correspond à la proportion de déchets collectés orientée vers une filière de traitement relevant de la valorisation matière ou organique.

Limite : les EPCI dont la collecte est gérée par un syndicat intercommunal regroupant plusieurs EPCI, ne disposent pas de données à leur échelle.

## Agriculture et alimentation locale

### Nombre d'exploitations agricoles et superficies agricoles utilisées

Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, site [Agreste, recensement agricole 2010](#).

Champ : France entière, régions, départements, EPCI, communes

Méthodologie : le téléchargement procure les principaux résultats chiffrés au format tableau des recensements agricoles 2010, 2000 et 1988 par département, canton et commune. Les données sont localisées à la commune du siège de l'exploitation. Les superficies agricoles utilisées (SAU) sont celles des exploitations ayant leur siège dans la commune et non celle de la commune.

## Agriculture biologique

Source : [Agence Bio](#)

Champ : régions, départements et EPCI pour la France entière

Méthodologie et limite : Les données de l'agence bio maintenant disponibles à la commune et à l'EPCI. Les données à l'échelle de la commune ne sont disponibles que pour l'année 2019. Les données concernant moins de trois exploitations sont soumises au secret statistique. En sélectionnant les communes de la région des Pays de la Loire et toutes surfaces pour les groupes de cultures, on arrive à un taux de secrétisation de 53,7%. Les données communales n'ont donc pas été traitées.

Les données à l'échelle de l'EPCI sont disponibles pour les années 2010 à 2019. Pour les EPCI de la région des Pays de la Loire et toutes surfaces pour les groupes de cultures, on arrive à un taux de secrétisation infime : seuls CC de l'Île de Noirmoutier de 2010 à 2019 et CC du Sud Est du Pays Manceau de 2010 à 2014 sont concernées.

## Action en matière de biodiversité

### Part du territoire couvert par les aires protégées

Source : Muséum national d'histoire naturel

Champ : Le territoire terrestre de la région, des départements et des communes des Pays de la Loire, ainsi que des EPCI compris entièrement ou partiellement en Pays de la Loire pour l'indicateur de protection par le statut d'aires protégées pour la conservation de la nature. L'indicateur sur les protections fortes ne concerne en revanche que les Pays de la Loire au sens strict.

Méthodologie : L'indicateur donne la part de territoire couvert par des protections fortes (aires protégées sous protection forte) ou "élargies" (aires protégées). Les définitions de protection forte et d'aire protégée sont celles de la [Stratégie nationale pour les aires protégées 2030 pages 60 et 64](#).

## **Bon état écologique des cours d'eau**

Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne, [l'état écologique 2017 des cours d'eau](#)

Champ : EPCI des Pays de la Loire.

Méthodologie : La part de cours d'eau en bon état de chaque territoire a été calculée en faisant le ratio entre la surface des masses d'eau de bassin versant en bon état écologique et la surface du territoire considéré. En effet, le réseau des stations ne couvrant pas exhaustivement celui des masses d'eau, ce n'est pas le décompte des stations représentatives des masses d'eau qui a servi de base au calcul.

Limite : Estuaire de la Loire et plan d'eau ne sont pas pris en compte.

## **Label « Territoires engagés pour la nature »**

Source : OFB, [site engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr](#)

Champ : Pays de la Loire

Méthodologie : Le programme « Territoires engagés pour la nature » vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité. Il s'adresse aux communes et intercommunalités quelle que soit leur taille, qu'elles soient débutantes ou initiées en matière de biodiversité.

## **Label « terre saine »**

Source : [Ecophyto](#).

Champ : Pays de la Loire

Méthodologie : La création du réseau national et du Label « Terre Saine, communes sans pesticides » vise à valoriser l'action des collectivités territoriales (communes et EPCI) qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires et les démarches collectives de réduction d'usage.

Le label étant attribué aussi bien à des EPCI qu'à des communes, la méthode a consisté à indiquer pour chaque EPCI, le nombre de communes labellisées (toutes si l'EPCI a le label) et le pourcentage de communes labellisées.

## **Lutte contre l'artificialisation des sols**

### **Estat d'avancement PLUi**

Source : Sudocuh

Champ : Pays de la Loire

Méthodologie : Etat d'avancement des PLUi au 31/12/2019. Les valeurs possibles sont :

1. PLUi couvrant l'ensemble de l'EPCI
2. PLUiH couvrant l'ensemble de l'EPCI
3. PLUi partiel ne couvrant pas l'ensemble de l'EPCI
4. PLUi transformés en PLU suite à création de communes nouvelles
5. Absence de PLUi

### **Surfaces artificialisées**

Source : Occupation du sol à grande échelle et BD Topo

Champ : Pays de la Loire

Méthodologie : L'OCS GE est une base de données vectorielle pour la description de l'occupation du sol de l'ensemble du territoire métropolitain et des départements et régions d'outre-mer (DROM). Elle s'appuie sur un modèle ouvert séparant la couverture du sol et l'usage du sol (appelé modèle en 2 dimensions), une précision géométrique appuyée sur le Référentiel à Grande Échelle (RGE®) et une cohérence temporelle (notion de millésime) qui, par le biais de mises à jour successives, permet de quantifier et de qualifier les évolutions des espaces.

L'exploitation de la source s'est appuyé sur les travaux de la DDTM de Vendée en 2017 pour définir les espaces artificialisés à partir du croisement des valeurs attributaires de couverture (CS) et d'usage du sol (US) :

- l'ensemble des surfaces anthroposées (CS 1.1) pour tous les usages du sol ;
- les sols nus (CS 1.2.1) croisés avec l'ensemble des usages du sol sauf la sylviculture (US 1.2), les productions primaires autres (US 1.5), les zones sans usage (US 6.3) ou à l'usage inconnu (US 6.4) ;
- les sols avec végétation ligneuse (CS 2.1) croisés avec usage d'extraction (US 1.3) et usage de production secondaire, tertiaire et usage résidentiel (US 235) ;
- les formations herbacées (CS 2.2.1) hors usage d'agriculture (US 1.1), de sylviculture (US 1.2), sans usage (US 6.3) ou usage inconnu (US 6.4).

Limite : Les données des communes hors région des EPCI inter-régionaux ne sont pas présentes, les totaux de ces EPCI sont donc partiels.

## **Surfaces artificialisées par habitant**

Source : Observatoire de l'artificialisation des sols et population légale de l'INSEE

Champ : France entière

Méthodologie : L'observatoire fournit une évaluation des surfaces artificialisées de début 2009 à fin 2018. Ces surfaces sont sommées et rapportées à la population accueillie par le territoire de début 2007 à fin 2016. En cas de décroissance de la population, l'indicateur ne peut être calculé.

## **Eau assainissement**

### **Conformité des stations de traitement des eaux usées**

Source : Ministère de la transition écologique, [Portail d'information sur l'assainissement communal](#)

Champ : France entière, régions, départements, EPCI, communes

Méthodologie : Les données disponibles concernent les stations de traitement des eaux usées de toutes les agglomérations de 2014 à 2019. On dénombre les stations par communes, tranche d'obligation (minimum et maximum de la capacité de traitement de l'installation en équivalents habitants) et conformité aux normes européennes. Les mailles territoriales supra-communales en sont déduites.

Limite : La conformité de quelques stations ne sont pas connues ; elles sont décomptées à part sans être agrégées aux stations non conformes.

## **Captages d'eau potable**

Source : Agence régionale de santé des Pays de la Loire

Champ : Région, départements et communes des Pays de la Loire, EPCI compris entièrement ou partiellement en Pays de la Loire

Méthodologie : les données permettent de dénombrer par territoire au 1er janvier 2021 le nombre de captages prioritaires, le nombre de captages prioritaires bénéficiant d'un plan d'actions et le nombre de captages protégés par un périmètre de protection de captage (rapproché ou éloigné confondus), ainsi que la part de territoire couvert par un ou plusieurs périmètres de protection de captage.

Limite : les données des communes hors région des EPCI à cheval sur plusieurs régions ne sont pas disponibles, les totaux de ces EPCI sont donc partiels.

## **Couverture du territoire par un SAGE**

Source : L'état d'avancement des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) au 1er janvier 2021 en Pays de la Loire mis à disposition du public par la DREAL des Pays de la Loire sur [SIGLoire](#).

Champ : Région, départements et communes des Pays de la Loire, EPCI compris entièrement ou partiellement en Pays de la Loire

Méthodologie : Pour chaque EPCI est listé la liste des SAGE gérant au moins une partie du territoire et leur état d'avancement : mis en œuvre, première révision, en cours d'élaboration ou hors SAGE.

Limite : Certains SAGE présentent des limites géographiques imprécises, des intersections décrivent en effet des portions de territoire communes ; elles sont alors versées dans la modalité hors SAGE.